

Agir pour le Gers en 2010



L'action des services de l'Etat

EDITO



L'année 2010 fut une année importante en matière de réorganisation territoriale de l'administration de l'Etat.

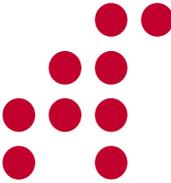
Le vaste chantier de réorganisation des services de l'Etat, annoncé il y a quelques années, a pris un tour réellement concret avec la création effective des directions départementales interministérielles, la clarification des missions de chaque niveau d'administration et des efforts de rationalisation.

Fort de cette nouvelle organisation, l'Etat a eu l'exigence de répondre à ses missions, au premier rang desquelles le soutien à l'économie locale, et l'impérieuse nécessité d'assurer la cohésion sociale.

Les agents de l'Etat ont avant tout cherché une nouvelle fois à rendre un service public de qualité, de proximité, à l'écoute des usagers, avec le souci constant de la sécurité, dans une logique de modernisation et de profondes mutations.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnels pour ses capacités d'adaptation, son investissement au service de nos concitoyens, pour permettre au Gers et à ses habitants d'aborder au mieux les défis actuels et à venir.

*Etienne GUEPRATTE,
Préfet du Gers*



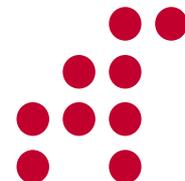
Sommaire

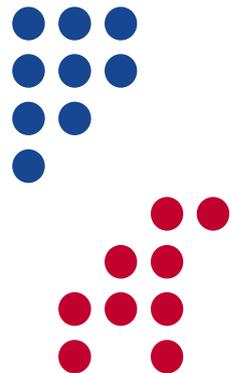
I - ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES

- Prévenir et lutter contre la délinquance 14
- Prévenir et lutter contre l'insécurité routière 17
- Prévenir les risques - Préparer et gérer les crises 20
- Garantir la protection du consommateur et la sécurité sanitaire et alimentaire 24
- Le contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé 34

II - VEILLER AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

- Délivrance des titres 38
- Contrôle de légalité et contrôle budgétaire 39
- Activités réglementaires 41
- Droit de l'environnement 42
- Activité réglementaire de :
 - . la sous préfecture de Condom 43
 - . la sous préfecture de Mirande 45





III - GARANTIR QUE L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SOIENT COHÉRENTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Soutenir l'aménagement du territoire 50
- Entretien et exploitation le réseau routier national 53
- Accompagner les acteurs et soutenir les territoires 54
- Promouvoir les stratégies de développement durable 57
- Assurer la protection du patrimoine 61
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de soutien de l'agriculture durable 63
- Assurer la sécurité environnementale 65

IV - GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE

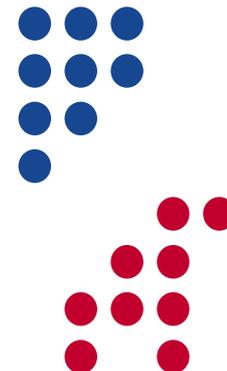
- Evolution de l'emploi en 2010 69
- Développer l'emploi :
 - . Accès des actifs à la qualification 71
 - . Accès et retour à l'emploi 74
 - . Prévention des risques économiques 78
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail 80
- Développer l'offre de logement 81
- Solidarité et Insertion 83
- Droit des femmes et égalité 87
- Prise en charge sociale et sanitaire des personnes handicapées et des personnes âgées 89
- Jeunesse et sports et égalité des chances 90
- Vie associative 93
- Développer la culture et protéger le patrimoine 94

V - ORGANISER L'ACTION ÉDUCATRICE

- Les élèves 99
- Les structures 100
- Les besoins éducatifs particuliers 100
- Les évaluations, les examens 101
- Les moyens humains 102
- L'école numérique rurale 102
- Le volet financier 102
- Quelques points marquants 103
- La poursuite de l'évolution des services académiques 103

VI - ASSURER LA GESTION FINANCIÈRE ET FISCALE

- Les faits marquants 107
- La fiscalité et le recouvrement
 - . Les particuliers 109
 - . Les entreprises 110
 - . La publicité foncière 111
 - . La maintenance du plan cadastral 111
- Les services douaniers 112



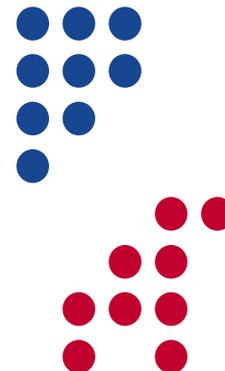
VII - MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

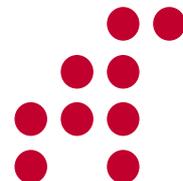
- La réorganisation territoriale des services de l'Etat 115
- Le progiciel CHORUS en 2010 : nouveau système d'information financière de l'Etat 116
- Le contrôle de gestion 116
- Tableau de synthèse des indicateurs 118

VIII - ANNEXES

- Effectifs et masse salariale par service de l'État 123
- Répartition des crédits de l'Etat et de l'Union européenne par nature (en €) 124
- Recettes perçues en 2010 au profit :
 - de l'Etat 125
 - des Collectivités Territoriales 125

Index : Liste des sigles et acronymes 129





Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat qui a été mise en œuvre rappelle que la sécurité est au cœur des préoccupations de l'Etat.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens et la lutte contre la délinquance, mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature : sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, risques naturels et technologiques.

Ces politiques conduites sous l'autorité du préfet de département, s'inscrivent dans une démarche de modernisation constante de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

355 gendarmes, 82 policiers, 1 332 sapeurs pompiers (63 professionnels et 1 269 volontaires) et environ 150 fonctionnaires d'Etat sont mobilisés quotidiennement autour de missions essentielles à la cohésion sociale et poursuivent leurs efforts pour améliorer la sécurité des populations.



PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

Objectif : améliorer les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.

Le département du Gers figure au rang des départements les plus sûrs de France grâce à une forte mobilisation des forces de sécurité. En effet, notre département affiche régulièrement un excellent taux d'élucidation des affaires traitées, puisque cet indicateur s'établit à 48,74 %, contre 37,4 % au plan national.

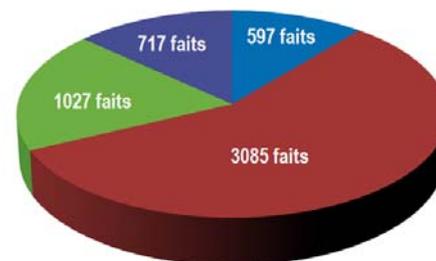
LES DONNÉES GLOBALES DE LA DÉLINQUANCE

L'année 2010 a conduit à relever 5426 faits de délinquance générale, soit une baisse de 115 faits (- 2,07 %) par rapport à 2009. Il s'agit d'un bon résultat dans un département très calme.

En revanche, la délinquance de proximité est passée de 1736 faits pour l'année 2009 à 1838 faits pour l'année 2010, soit une hausse de + 5,88 %. Ce sont les atteintes aux biens (+ 2,59 %), les vols liés à l'automobile (+ 13,19 %) et les vols à main armée contre les commerçants (+ 25 %) qui ont connu les plus fortes hausses. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) sont à la baisse (- 6,86 %) ainsi que les infractions économiques et financières (- 0,77 %) : escroqueries liées à l'utilisation frauduleuse des moyens de paiement usuels (numéraires, chèques ou cartes bancaires).

SÉCURITÉ PUBLIQUE
Répartition des 5426 faits constatés en 2010
(5541 faits en 2009)

Evolution - 2.07 %



- Violences aux personnes
- Atteintes aux biens
- Infractions économiques et financières
- Autres

Plan départemental de prévention de la délinquance 2010-2012 :

Le plan départemental de prévention de la délinquance a été institué par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Il constitue le cadre de référence des acteurs qui concourent de façon coordonnée, sous l'autorité du préfet, à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes. Sa version actualisée pour la période 2010-2012 décline les priorités du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes présenté le 2 octobre 2009 par le Premier Ministre. Réalisé en août 2010, le plan départemental a été diffusé à l'ensemble des partenaires concernés.

Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes :

Il s'est réuni, dans sa nouvelle formation, le 6 décembre 2010. Il concourt à la mise en œuvre, dans le département, des politiques publiques relatives à la prévention des conduites addictives (alcool, stupéfiants), la lutte contre l'insécurité routière, et plus généralement contre les violences et incivilités de toute nature.



Etat-major départemental de sécurité :

Installation le 8 juillet 2009. Réunions co-présidées par le préfet et le procureur de la république. Cinq réunions ont eu lieu en 2010. Ces réunions sont l'occasion de dresser le bilan des dernières statistiques en matière de délinquance. Chaque service apporte son point de vue et chaque membre de l'EMDS propose des actions à mener en fonction de ses compétences et de ses moyens d'investigation pour définir une stratégie opérationnelle mise en œuvre par les forces de l'ordre, en termes de répression, ou les autres intervenants en termes de prévention.



Journée de la Sécurité Intérieure :

La journée de la sécurité intérieure était organisée pour la 4^{ème} année consécutive. Dans le Gers, elle s'est déroulée à Auch, aux Allées d'Etigny, le 9 octobre 2010. Cette journée a été l'occasion de présenter à la population les acteurs de la sécurité (gendarmerie, police, pompiers, délégation militaire départementale, associations de protection civile, service de sécurité intérieure de la préfecture), avec diverses animations (réalisation de portraits robots, démonstration du chien du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) d'Auch spécialisé dans la recherche de billets de banque, présentation armements, présentation de la police technique scientifique, etc.).

Les moyens financiers :

L'année 2010 a permis, une fois de plus, de renforcer les actions partenariales engagées avec les acteurs de la prévention de la délinquance, grâce aux crédits ci-après :

- crédits Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : 53 183 €
- crédits Mission Interministérielle de la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) : 38 700 €



Recherche de billets de banque - Démonstration du chien du Peloton de Surveillance et d'Investigation de la Gendarmerie



Exercice secours aux victimes

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

Observatoire départemental de la sécurité routière :

Dans le Gers, les données de l'**Observatoire départemental de la sécurité routière** font apparaître que tous les indicateurs de l'accidentologie (accidents corporels, tués, blessés) sont en baisse notable en 2010.

Les baisses observées dans le Gers sont plus importantes que celles du niveau régional ou national.

Par contre, l'indice de gravité des accidents (nombre de tués/nombres d'accidents corporels) demeure très élevé dans notre département : 16,5 par rapport à 11,6 pour la région Midi-Pyrénées et 6,2 pour la France métropolitaine. Les accidents dans le Gers ont des conséquences plus graves.



	GERS		EVOLUTION 2009 / 2010		
	2009	2010	Gers	Midi-Pyrénées	France
Accidents corporels	187	158	- 16 %	- 13 %	- 12 %
Tués	31	26	- 16 %	- 4 %	- 7 %
Blessés	274	219	- 20 %	- 7 %	- 16 %

Plan départemental d'actions de sécurité routière

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR 2010) a retenu parmi ses priorités, compte tenu de l'accidentologie, une thématique générale jeunes qui a fait l'objet d'un nombre important d'actions visant un large public (de l'école primaire aux centres de formation des apprentis). Au total, sur l'ensemble des publics ciblés, ce sont 300 actions de prévention qui ont été organisées sur notre département : 15 000 personnes ont ainsi été sensibilisées directement.

Les actions de préventions dans le cadre des grandes festivités du département (Bandas à Condom, Pentecôte et tempo Latino à Vic-Fezensac et Country Music à Mirande qui génèrent 200 000 visiteurs/an) ont été reconduites. Ces actions sur le terrain s'accompagnaient d'une communication active sur les risques liés à la consommation abusive d'alcool, de stupéfiants et sur les sanctions encourues.

En outre, un stand de l'état sur la sécurité routière a été tenu dans le cadre de la grande manifestation agricole annuelle « Gascogne Expo » avec test au choc, lunettes simulant la vision sous emprise de l'alcool, simulateur de conduite moto, épreuves de mise à niveau du code de la route, concours de dessins sur le thème du clignotant (850 dessins).



Simulateur de conduite moto

Semaine de la mobilité et de la sécurité routière

Pour la deuxième année consécutive, le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement faisait coïncider deux événements majeurs, la Semaine européenne de la mobilité et la Semaine de la sécurité routière, pour créer un seul temps fort annuel.

Dans le cadre de cette semaine, près d'une centaine d'opérations ont été organisées sur les 2 thèmes retenus :

- 20 sur le thème mobilité durable
- 70 sur le thème sécurité routière - les 2 roues motorisés.

Les initiatives et actions proposées abordaient les thèmes généraux de la sécurité routière et le partage de la rue (cohabitation des différents modes de déplacement), la sensibilisation à l'éco-conduite, l'encouragement à utiliser les transports publics, la sécurité des modes de déplacement "doux" (vélo, marche, roller, trottinette...), les deux-roues motorisés, l'utilisation alternative de la voiture (autopartage, covoiturage...), l'adaptation de la vitesse au réseau routier rencontré dans le Gers en lien avec une conduite apaisée et éco-citoyenne. Il convient de noter que la DDT du Gers est pilote régional dans le cadre du plan administration exemplaire pour la formation éco-conduite.



Plan départemental de contrôle routier :

Etabli sous l'autorité du préfet et en concertation avec le procureur de la République, le Plan Départemental de Contrôle Routier (PDCR) constitue un volet d'action ordonné par le pôle de compétence Sécurité Routière et la conférence Départementale de Sécurité.

Conduit en concertation étroite entre les services, son objectif est d'améliorer l'efficacité et la pertinence des contrôles routiers, tant au regard de l'accidentologie que de leur pédagogie à l'égard des usagers.

Il s'articule autour de 3 axes :

- l'analyse de la situation locale
- l'optimisation des moyens par rapport à ces objectifs
- l'évaluation des résultats

Le PDCR constitue l'élément fondamental du volet "contrôle sanction" des différents enjeux définis dans le Document Général d'Orientation (DGO) 2009-2012.

Au cours de l'année 2010, 2 nouveaux radars fixes de contrôle de vitesse ont été mis en service, sur les communes de Cassaigne (RD 931) et d'Endoufielle (RD 634).



Avis, réglementation, publicité :

La DDT rédige des avis préparatoires aux arrêtés de circulation sur routes nationales et routes classées à grande circulation, assure le contrôle de légalité sur les arrêtés de circulation des collectivités locales et formule des avis sur

l'organisation de manifestations sportives (150 avis en 2010)

Dans le cadre de l'appui technique au préfet, 66 avis ont été émis (DGE, CDAC, ISDI, ICPE, ...), 5 sur la publicité, et 20 avis dans le domaine de l'urbanisme.

La DDT assure également une veille technique et le rôle d'expert auprès des collectivités locales et autres services de l'État (15 rapports en 2010).

Transports :

Dans le cadre de l'application de la circulaire du 28 mars 2006, le service a délivré 90 autorisations de dérogation de transport de marchandises (PL de plus de 7,5 tonnes) à certaines périodes d'interdictions générales de circuler (le samedi de 22h au dimanche 22h, la veille des jours fériés, jours fériés,...)

Crises :

En 2010, 6 événements neigeux, plus ou moins importants, ont fait l'objet d'un suivi : 9 et 10 janvier, 11 et 12 février, 8 mars, 3 décembre, 16 décembre et 23 décembre. En liaison directe avec les gestionnaires de voirie (la DIRSO et la DIRCO pour les routes nationales, le Conseil Général pour les routes départementales) et Météo France, la cellule de coordination routière de la DDT a conseillé le préfet sur les questions routières et lui a communiqué régulièrement la synthèse des conditions de circulation et de l'évolution des conditions météorologiques dans le département.

Le cadre de permanence et la cellule de coordination routière de la DDT ont participé à l'exercice terrain du plan ferroviaire qui s'est déroulé le 14 décembre 2010.

PRÉVENIR LES RISQUES - PRÉPARER ET GÉRER LES CRISES

Objectif : anticiper et prévenir les événements graves pour mieux protéger la population, apporter la meilleure réponse possible aux différentes situations de crise.

L'INTERVENTION DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE

Préparation et gestion de crise :

- organisation logistique et règlement financier de la grippe A-H1-N1
- 2 crises "approvisionnement en hydrocarbures" en octobre 2010, sans activation du COD
- recensement des moyens d'alerte et d'information dans le cadre du plan de rénovation intégrale du réseau national d'alerte (RNA)
- 4 exercices de sécurité civile : fonctionnement du centre opérationnel départemental (COD) le 6 avril, fuite de gaz avec évacuation à Auch le 24 juin, alerte barrage de la Gimone le 30 septembre et le 1^{er} octobre, accident train/bus scolaire le 14 décembre.
- sensibilisation aux plans communaux de sauvegarde : 110 communes concernées dans un premier temps - 15 PCS réalisés au 31 décembre - l'action se poursuit sur 2011/2012
- Plan de prévention du risque technologique TITANO-BEL St Maur approuvé le 20 décembre 2010.

Missions administratives :

- procédure catastrophes naturelles : inondations de juin : 2 dossiers sur 4 présentés ont reçu un avis favorable
- instruction sécheresse 2009 : 66 dossiers déposés

- organisation du comité départemental de sécurité civile le 25 novembre 2010
- artificiers : 14 agréments
- déminages : 23 interventions
- 6 alertes météo aux maires

Il convient de noter le transfert de missions opéré vers la direction départementale des territoires pour ce qui concerne les documents relatifs aux risques majeurs, notamment les plans de prévention (inondation et retrait-gonflement des argiles) et l'information des acquéreurs et locataires (IAL).



Exercice dépollution barrage de la Gimone

Chiffres clés

9 632 interventions dont

1 006 pour les accidents de la route
6 457 pour le secours à personnes

L'INTERVENTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU GERS

L'objectif permanent du S.D.I.S. du Gers est d'apporter un secours adapté sur l'ensemble du territoire tout en veillant à la sécurité des intervenants.

Afin d'assurer ses différentes missions, le S.D.I.S. dispose de 1332 sapeurs-pompiers (63 professionnels et 1269 volontaires) et de 56 personnels administratifs et techniques, répartis entre la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, les 7 sièges de compagnie et les 44 centres de secours du Département dont le CTA/CODIS.

Les principaux dossiers de l'année

Actions opérationnelles

Haïti

Du 17 janvier au 03 février, à la requête du COGIC via le COZ Sud-ouest, trois sapeurs-pompiers gersois (le médecin-chef du SDIS, un infirmier et un secouriste spécialisé en sauvetage déblaiement) ont été engagés afin d'assurer des missions hospitalières ou d'évacuation en Haïti.

Tempête Xynthia

A la demande du COS Sud-Ouest, seize sapeurs-pompiers gersois ont été détachés durant la période du 28 février au 07 mars 2010, afin de porter secours aux sinistrés de la tempête Xynthia. Les opérations d'épuisement et de reconnaissance ont été réalisées sur l'île de Ré.

Accidents marquants

Accident d'un véhicule de transport en commun, le 17 mai à SAMATAN

17 personnes ont été impliquées dans l'accident d'un minibus (transport scolaire du Conseil Général) contre un véhicule léger. 3 d'entre elles ont été blessées gravement, 12 autres plus légèrement.

Accident entre un poids-lourd et un train de voyageurs, le 27 septembre 2010 à GIMONT

L'accident a impliqué un poids-lourds et le TER Auch-Toulouse. 3 personnes ont été gravement blessées, 8 légèrement et 23 autres personnes impliquées sont sorties indemnes de l'accident.

Les victimes ont été prises en charge au PMA armé par les moyens du SDIS, installé à la salle des fêtes d'Escorneboeuf. La ligne SNCF est restée bloquée jusqu'au dégagement du poids-lourd et du train par les moyens de la SNCF sécurisés par ceux du SDIS le jour même.



Accident TER à Gimont

Inauguration de deux nouveaux centres de secours

Le 27 novembre 2010, s'est tenue l'inauguration du centre de secours de Simorre et le 13 janvier 2011, celle du centre de secours de Mirande. Il convient de noter que le nouveau casernement de Mirande est le premier CIP réalisé intégralement par le SDIS depuis sa départementalisation en 1998. Ces constructions neuves ont nécessité un investissement égal respectivement à 645 513,68 € et 1 447 293,01 €.

Actions en faveur du volontariat

Le label "Employeur partenaire des sapeurs-pompiers"

La mise en place en 2010 du premier label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers » a permis de récompenser 14 employeurs lors de la Sainte Barbe départementale qui s'est tenue le 3 décembre 2010. Cette action est reconduite en 2011 : une liste de 14 employeurs a été retenue par le comité du soutien au volontariat le 13 décembre 2010 puis validée par le conseil d'adminis-

tration du SDIS le 31 janvier 2011 avant transmission à M. le Préfet pour décision définitive.

Les "soirées" du volontariat

Plusieurs soirées de promotion du volontariat ont été organisées en 2010 dans les centres de secours qui présentent des difficultés de recrutement. Ce type d'actions a permis de réaliser certains recrutements.

L'activité opérationnelle

Les 43 centres d'incendie et de secours du département ont réalisé 9 632 interventions en 2010. En comparaison avec l'année précédente, cela représente une diminution de 27% qui s'explique par l'activité exceptionnelle rencontrée en 2009 suite à la tempête Klaus.

Chiffre clé

26 interventions par jour

	Incendies	Secours à personnes	Accidents de la circulation	Risques technologiques	Opérations diverses	Total
2010	1 031	6 457	1 006	10	1 128	9 632
Variation/2009	- 10 %	+ 7 %	- 2 %	- 91 %	- 77 %* (- 30 % hors Klaus)	- 27 %* (- 3 % hors Klaus)

* dont tempête Klaus

La prévention des établissements recevant du public (E.R.P.)

275 E.R.P. ont été contrôlés en 2010, ce qui se traduit par une diminution de 29% par rapport à 2009. En effet, le nombre de visites fluctue selon la convergence de la périodicité des locaux à sommeil de 5ème catégorie et ceux du 1er groupe et vice-versa ainsi que de l'évolution du nombre d'ERP créé.

Par ailleurs, il convient de signaler que :

- 16 réunions de la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ont été organisées pour 298 dossiers instruits et rapportés en séance,
- 23 avis défavorables ont pu être levés en cours d'année,
- 526 courriers relatifs à la prévention et à l'organisation des instances ont été émis par le secrétariat du service prévention.

La formation grand public secourisme

De nombreux examens de secourisme se sont déroulés tout au long de l'année 2010 :

- 16 stages de formations aux activités de premiers secours en équipe (131 certificats délivrés)
- 97 stages de formation aux premiers secours - grand public

Chiffre clé

ERP

33 avis défavorables encore en cours

Chiffre clé

Formation

627 attestations de formation aux premiers secours (*grand public*) délivrées.

GARANTIR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA SECURITE SANITAIRE ET ALIMENTAIRE

On peut résumer en 3 points l'action du service de la protection des consommateurs sur ce thème :

- la sécurité alimentaire des produits d'origine animale ou non animale et la qualité de l'information portée à la connaissance des consommateurs

- * l'hygiène des produits et des locaux
- * les plans de surveillance et de contrôles : pesticides dans les fruits et légumes, qualité bactériologique des aliments, vitamines à risque dans les compléments alimentaires, aflatoxine dans le lait
- * la lutte contre les maladies alimentaires : TIAC
- * la qualité de l'information du consommateur et les méthodes de commercialisation : qualités et propriétés des produits, étiquetage, information sur internet, conformité des signes de qualité annoncés, contrôles des ventes de fruits et légumes en circuit court (AMAP), ...

- la sécurité des produits industriels et des prestations de service

- * s'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire : jouets, produits cosmétiques, ustensiles de cuisine, ...
- s'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure, ...)

- la protection économique des consommateurs

- * réponse aux plaintes diverses émanant de consommateurs
- * contrôler le respect des réglementations en vigueur (soldes, démarchage, disponibilité des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives, ...)

Chiffres clés

- 250 véhicules contrôlés en cours de transport, avec la participation des services de gendarmerie, de police ou de la douane : 8 PV pour des manquements notables en matière d'hygiène ou de validité d'attestation de conformité des véhicules
- 60 points de restauration inspectés pendant les festivals (1 fermeture administrative d'une structure associative pour de graves manquements en matière d'hygiène, 20 manquements de moindre gravité)
- 2 TIAC (restauration collective // cadre familial) et une listériose méningée (cadre familial)
- plans de prélèvements : 10 pour la pêche, 10 pour la listéria, 130 pour la microbiologie (dont 21 en alimentation animale), 25 en fruits et légumes.
- Or transport, 17 procédures contentieuses ont été établies (3 pour des manquements en matière d'hygiène - 14 pour des publicités trompeuses ou des absences d'information sur les prix et les origines des produits)
- 3,8 ETP pour les contrôles alimentaires

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR

Contrôles en cours de transport :

Une action est menée très régulièrement (1 à 2 fois par semaine) sur ce thème afin de s'assurer qu'il n'y a pas de rupture de la chaîne du froid lors du transport de marchandises. Les manquements perdurent.

Contrôles lors des festivals (Barcelonne du Gers, Condom, Vic Fezensac, Marciac, Mirande, ...)

Pilotées pour l'essentiel par le Parquet, ces actions permettent de réaliser un suivi important des conditions de commercialisation des denrées alimentaires lors de festivals à forte notoriété, drainant une clientèle potentielle importante. Ces interventions sont réalisées conjointement avec l'ensemble des services de contrôles départementaux.

Un seul constat de manquement grave en matière d'hygiène a conduit à la fermeture administrative d'une activité de restauration. Par ailleurs, divers manquements constatés ont été relevés, ne mettant pas en danger l'intégrité des clients.



Marchés de nuit à Vic Fezensac

Suivi des commerces de remise directe au consommateur en dehors des festivals

Un suivi régulier des commerces de détail est réalisé. Les manquements constatés sont notifiés et font l'objet d'un suivi rigoureux. La restauration précaire et les professionnels travaillant des produits microbiologiquement sensibles ont été plus particulièrement ciblés.

Parmi les manquements les plus significatifs :

- des plats cuisinés conservés dans des marmites à température ambiante dans une grande surface
- un ambulant spécialisé dans la vente de poteries exerçait une activité "cachée" de restauration à base de tagine. Les préparations étaient cachées sous les tréteaux sur lesquels étaient posées de longues nappes, rendant invisibles ces produits lors d'un simple examen visuel.

Répondant à des obligations communautaires, des prélèvements sont réalisés en recherche de contamination des aliments par listéria monocytogène ainsi que par salmonelle, en contrôles de la qualité microbiologique des aliments. Pour les fruits et légumes, les recherches portent sur les pesticides et la contamination radioactive. Le secteur de la pêche fait également l'objet d'une surveillance (notamment sur la taille minimale biologique de certaines espèces)

Toxi-Infections Alimentaires Collectives et alertes

2 TIAC , 1 listériose méningée et 4 suivis d'alerte communautaire (huile de noix, compléments alimentaires)

Contrôles de l'information des consommateurs

Les contrôles des mentions valorisantes sur les produits ont été privilégiés (ex : France, Gers, maison, naturel, bio, ...).

Les vendeurs sur les marchés et les offres internet ont fait l'objet d'une surveillance particulière. Des vendeurs d'œufs sur les marchés, laissant croire à tort à une vente de leur production personnelle, ont été ciblés, des procédures contentieuses ont été établies.

Le secteur des produits gras a été également ciblé, certains n'hésitant pas à donner le caractère local à des productions extérieures.

Les sites internet d'entreprises locales ont été visités, certaines obligations spécifiques liées à l'utilisation de ce moyen de communication étant parfois mal respectées. Les rayons libre-service "boulangerie/pâtisserie" des grandes surfaces alimentaires ont fait l'objet d'une attention particulière, la liste des ingrédients mentionnés étant le plus souvent incomplète.

Le tarage des balances sur les marchés a été particulièrement surveillé.



LA SÉCURITÉ DES PRODUITS INDUSTRIELS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE

S'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire :

Les contrôles ont porté prioritairement sur des secteurs sensibles tels que les jouets ou les produits cosmétiques. Dans le premier cas, l'importance toujours croissante des importations, notamment d'Asie, justifie un niveau de contrôles élevé, portant sur la sécurité des produits ainsi que sur la qualité de l'information fournie.

Pour les cosmétiques, outre l'importation, les produits sont souvent fabriqués par des sous-traitants. Il faut s'assurer du niveau de rigueur de ces professionnels, les risques pour les utilisateurs en cas de non-conformité étant élevés et de gravité importante.

Dans le cadre des contrôles dits "de première mise sur le marché" organisés dans le département chez les professionnels commercialisant des produits "à risque", des prélèvements ont été réalisés. 3 de ces prélèvements ont été jugés "non conforme et dangereux" (ustensiles de cuisine/casseroles/poêles et aspiration centralisée).

Les entreprises locales concernées ont été mises en demeure de retirer les produits de la vente et/ou de remettre en conformité leur production.

Les contrôles sur marché ont été développés. Les principaux manquements concernent l'étiquetage textile incomplet, le défaut de mentions en langue française, notamment sur les produits cosmétiques, l'absence du marquage CE sur certains jouets.

Une enquête ponctuelle d'envergure nationale a été réalisée auprès des distributeurs de tapis de sol et tapis-puzzles pour jeunes enfants contenant du formamide.

S'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure, ...)

Les contrôles ont plus particulièrement concerné les secteurs soumis à des obligations spécifiques :

- certains professionnels doivent disposer de qualifications professionnelles obligatoires pour exercer leur activité (exemple : les coiffeurs).
- un professionnel indiquait lors d'un festival la mention "massage", ce qui ne lui était pas autorisé, puisque n'étant pas kinésithérapeute.

Concernant certaines prestations telles que le bronzage en cabine, les appareils doivent faire l'objet de contrôles techniques périodiques ; des informations d'avertissement liées à l'utilisation de ces appareils doivent être portées à la connaissance des utilisateurs. La sécurité des laveries automatiques a été vérifiée.



Cabine de bronzage

Les aires de jeux ont été à nouveau vérifiées (conformité des matériels - information sur l'âge d'utilisation - gestion administrative avec justification des autocontrôles réalisés).

Une enquête a été réalisée sur la conformité des cages et des buts mobiles installés dans les installations sportives des collectivités ou des établissements scolaires. La finalité était de faire le point sur l'état des matériels et, si besoin, de sensibiliser à nouveau les gestionnaires sur la sécurité de ces installations.

Chiffres clés

1,8 ETP

Jouets : 10 interventions avec l'envoi de 4 informations signalant des manquements à la DD siège du fabricant

Aires de jeux : 10 interventions pour 7 rappels de réglementation

Tapis puzzles : 33 interventions avec 5 commerces ayant encore les produits en rayon

LA PROTECTION ÉCONOMIQUE DU CONSOMMATEUR

La multiplicité de l'offre et des supports de communication ainsi que la liberté pour le professionnel de fixer ses prix rendent indispensable un niveau de contrôle élevé concernant toutes les réglementations liées à l'information du consommateur.

Réponse aux plaintes diverses émanant de consommateurs

Les plaintes ou réclamations sont traitées de 2 manières :

- soit une réponse directe dans le cas où il s'agit d'un litige civil ou en cas de réorientation de la demande
- soit une mise à l'enquête lorsque des réglementations sont susceptibles de ne pas être respectées.

Elles sont soit écrites soit déposées en nos locaux.

Le secteur de la téléphonie ne représente plus la majorité des demandes, contrairement aux années précédentes. Elles concernent tous les domaines (réparation automobile, difficultés rencontrées à l'occasion d'achats sur internet, ...)

Chiffres clés

3 ETP

Soldes : 60 interventions pour 2PV et 7 rappels de réglementation

Campagne promotionnelle dans la grande distribution : 16 interventions pour 3 rappels de réglementation

Contrôles de l'affichage des prix des carburants : 66 interventions pour 4 rappels de réglementation

2 PV pour des démarcheurs (goudron et vente de casseroles)

1 PV pour un camping qui annonçait sur son site internet des activités inexistantes

Contrôler le respect des réglementations en vigueur

(soldes, démarchage, disponibilité des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives, information des consommateurs...)

Le contrôle des soldes, dont les soldes flottants, est maintenu à un niveau élevé. Avec l'assouplissement de la réglementation, les quelques manquements constatés concernent principalement l'anticipation de la date des soldes et la faible présence des produits annoncés avec le taux de remise le plus élevé.

Un suivi important des offres promotionnelles de la grande distribution a été réalisé, notamment sur la disponibilité des produits, l'extension jurisprudentielle de la notion de disponibilité juridique limite les obligations des professionnels.

En matière de démarchage, 2 dossiers particulièrement intéressants :

- des "professionnels" démarchant les particuliers dans le but de réaliser des opérations de goudronnage (allées, ...) sur la base d'un argumentaire trompeur (surplus de produit après travaux). Tout ceci était faux.
- un professionnel spécialisé dans la vente "à la postiche" d'articles ménagers (casseroles) sur les marchés proposant des remises exceptionnelles aux acheteurs des produits venant d'Allemagne. Or, les remises ne correspondaient à aucune réalité et les casseroles venaient de Chine.

Plusieurs opérations concernant l'information sur les prix des carburants à la pompe ont été mises en œuvre, notamment pendant la grève de l'approvisionnement. A été contrôlée, la concordance entre les prix à la pompe, ceux sur le totem et ceux déclarés sur le site : www.prix-carburants.gouv.fr

Une action spécifique a été initiée chez les opticiens visant à contrôler les offres promotionnelles affichées ainsi que l'obligation d'information sur la gratuité des devis.

Les contrôles dans le secteur de l'immobilier ont permis de constater des insuffisances en matière d'information sur les prix (prix ne permettant de savoir si les frais d'agence étaient compris, défaut d'attestation pour des collaborateurs, honoraires non précisés pour les locations, carte professionnelle plus restrictive que l'activité exercée, absence d'assurance relative à la garantie financière).

Résultats sur les indicateurs de performance

Taux de demandes d'information de nos publics traitées dans les 10 jours : 96,30%

(moyenne nationale : 89%)

Délai moyen de traitement des demandes d'information des publics : 3 jours

(moyenne nationale 7 jours)

Délai moyen de réponse aux plaintes : 58 jours
(moyenne nationale 63 jours)

Délai moyen de traitement du contentieux pénal : 59 jours (moyenne nationale 67 jours).

LA SANTÉ ANIMALE

Les objectifs poursuivis sont au nombre de deux :

- contribuer à la maîtrise des épizooties : cela concerne tous les "plans d'urgence" dont la mise en œuvre entraîne une réflexion à court terme sur l'approvisionnement des populations (sécurité alimentaire ou problématique des approvisionnements) : fièvre aphteuse, influenza aviaire, pestes porcines, fièvre catarrhale
- lutter contre les maladies transmissibles à l'homme (zoonoses) : Tuberculose, Brucellose, ESB, Influenza aviaire, Salmonelloses...

La maîtrise des épizooties :

Un plan d'urgence a été élaboré par l'ensemble des DDCSPP de Midi-Pyrénées pour les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine. Une actualisation régionale est organisée, chaque département étant tenu de mettre à jour ses listes d'intervenants et ses arrêtés préfectoraux. Les objectifs poursuivis par la DDCSPP sont au nombre de trois :

- informer les organismes professionnels régulièrement et animer le réseau de vétérinaires sanitaires pour une meilleure réactivité en cas d'épizootie,
- assurer le suivi d'un plan de formation spécifique pour l'ensemble des agents de la DDCSPP
- participer à un exercice (état-major ou sur site) annuel départemental ou régional et travailler sur la mise en place d'une cartographie opérationnelle.

Chiffres clés

- 5,6 ETP (SPA + certification)
- Dépistage et gestion des maladies réglementées : 6 cheptels bovins déqualifiés pour non respect de prophylaxie, 23 suspicions Tuberculose bovine, 2 suspicions Brucellose bovine, 7 suspicions Brucellose ovine, 3 suspicions de Leucose bovine, 5 suspicions d'Influenza aviaire faiblement pathogène, 10 suspicions de Salmonella Enteritidis, 3 suspicions foyer de Salmonella Typhimurium en volailles (poulets de chair et dindes de chair).
- Réseau sanitaire : constitué des 59 vétérinaires sanitaires, du GDS et du Laboratoire départemental d'analyse et des 23 agents sanitaires apicoles.
- Police sanitaire : 2 foyers de Brucellose porcine, sur des élevages en plein air de la filière "Porcs Noirs de Bigorre".
- Identification animale : 133 contrôles bovins, 33 contrôles ovins et 6 contrôles porcins, 8 procédures de mise en demeure, pas de PV.
- Protection animale en élevages : 72 contrôles, 31 rappels à la réglementation
- Surveillance des foires : foire (1 bovin, 1 ovin caprin, 1 porc), concours, corridas (8), rassemblements d'animaux (5 bovins, 1 ovin caprin, 1 porc).
- Pharmacie vétérinaire : 29 contrôles, 18 rappels à la réglementation
- Charte sanitaire volailles : 32 contrôles (27 poules, 5 palmipèdes)
- Prévention des Salmonelloses en élevages : 18 contrôles (poulets de chair), 10 contrôles (2 couvoirs, 8 troupeaux de reproducteurs).
- Enquête influenza aviaire : 46 élevages contrôlés
- Echanges intracommunautaires : 1100 certificats sanitaires délivrés
- Contentieux : 4 PV pour défaut de vaccination IBR, 4 PV pour défaut de vaccination FCO.

La lutte contre les maladies transmissibles à l'homme : la gestion des prophylaxies et de la police sanitaire lorsqu'un cas positif est détecté au cours d'une campagne de prophylaxie. Le rôle de la DDCSPP est de :

- coordonner l'action des vétérinaires sanitaires sur le terrain,
- assurer le suivi des élevages en lien avec le groupement de défense sanitaire (GDS) et l'établissement départemental de l'élevage (EDE),
- au travers des contrôles "conditionnalité PAC", vérifier que les élevages suivent la réglementation sanitaire communautaire.

La DDCSPP communique à l'occasion de toutes les assemblées générales des organismes professionnels agricoles et lors des réunions d'information de techniciens de la chambre d'agriculture ou de groupements de producteurs. L'accent a été mis sur la traçabilité des animaux (identification pérenne et tenue du registre sanitaire en élevage) et sur le contrôle en élevage de la pharmacie vétérinaire.

Les objectifs :

- développer les contrôles sur place en élevage hors conditionnalité dans un but pédagogique,
- multiplier les occasions d'information des professionnels, notamment auprès des techniciens d'élevage,
- professionnaliser les contrôleurs de la DDCSPP : titulaires bien formés.

L'année 2010 a été marquée par la confirmation de deux foyers de brucellose porcine dans la filière des porcs noirs

de Bigorre, la résurgence de foyers de tuberculose bovine en région Aquitaine et Midi Pyrénées en liens avec des élevages du Gers, la poursuite de la campagne de vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), le suivi de l'Influenza Aviaire dans les élevages de volailles.

Les masses financières

Fonctionnement Santé et Protection animales :
358 298 €
Crédits spécifiques vaccination FCO :
284 468 158 €
Crédits spécifiques interventions en élevages
(subventions aux abattages) : 165 074 €

Résultats sur les indicateurs de performance

Disposer d'un réseau de veille sanitaire performant : taux de réalisation des visites sanitaires = 94%
Taux de réalisation de la vaccination FCO :
86% pour les bovins et 75% pour les ovins

Pour la région Midi-Pyrénées, le GERS a été désigné, ainsi que la Haute-Garonne, pour réaliser le "protocole CRUISER" : étude des conséquences de cet insecticide enrobé sur maïs pour les abeilles et les produits de la ruche.

LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

Le rôle de la DDCSPP est de s'assurer que :

- les conditions d'hébergement des animaux sont conformes aux règles établies, qu'il s'agisse d'animaux domestiques de rente (filiales "alimentaires"), d'animaux de compagnie ou d'animaux d'espèces sauvages entretenus en captivité ;
- les conditions d'exploitation des sites d'élevage ou de production agro-alimentaires les plus significatifs (installations classées ou ICPE) sont compatibles avec le respect des enjeux définis par le code de l'environnement (eau, air, sols, voisinage...).

Dans ce cadre, des contrôles sont réalisés au titre de la protection animale et du suivi des sous-produits (code rural) ou au titre des ICPE et de la "faune sauvage captive" (code de l'environnement). De plus, des agents de la DDCSPP (dont certains spécifiquement habilités) participent à l'instruction des demandes d'autorisations diverses émanant des exploitants de ces secteurs d'activité (agrément sanitaires, autorisations de transport, certificats de capacités pour animaux domestiques ou non, autorisations d'exploiter...).

Les objectifs :

- mettre en œuvre les programmations nationales (Installations Classées Pour l'Environnement autorisées, véhicules de transport)
- répondre aux diverses plaintes et signalements transmis par les donneurs d'ordre (préfet, procureur...), les particuliers ou les associations, essentiellement dans les domaines de la protection animale et de l'environnement

- amener les professionnels à améliorer la maîtrise du ramassage et/ou du traitement des effluents et sous-produits
- favoriser l'aspect interministériel de l'action.

Exercice des missions :

- ICPE : environ 1000 installations pour les rubriques concernant la DDCSPP, dont près de 10% sont soumises à autorisation. Au total, 18 inspections sur des sites "à déclaration" et 38 sur des sites "à autorisation" mais également une dizaine de dossiers d'autorisation (au moins 100 heures à consacrer par dossier) en cours d'instruction tout au long de l'année
- Faune Sauvage Captive : contrôles d'élevages, de magasins (animaleries), de grossistes... : près de 90 établissements (essentiellement des élevages mais également une douzaine d'animaleries et un grossiste de dimension nationale). La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - CODENAPS - organisée en 2010, était d'ailleurs dédiée à ce dernier établissement spécialisé en aquariophilie.
- Sous-produits : 1 site agréé en tant qu'intermédiaire et inspecté au moins une fois par an. Par ailleurs, les inspections annuelles des 16 abattoirs ICPE autorisés sont l'occasion d'effectuer un bilan sur la gestion des sous-produits (déchets d'origine animale issus des activités d'abattage).
- Protection animale : en sus des élevages industriels, élevages traditionnels et contrôles conditionnalité, environ 40 inspections programmées ou faisant suite à des plaintes ont été diligentées dans le domaine des carnivores et des équidés.

LE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'ARS

La délégation de l'agence régionale de santé assure une mission de veille sanitaire et de contribution à l'actualisation et au suivi des plans de secours départementaux.

Le contrôle sanitaire des eaux est demeuré l'activité principale avec, en particulier, le maintien d'un renforcement de la surveillance des pesticides. Les programmes réglementaires ont pu être assurés (1450 contrôles pour l'eau potable, 447 pour les eaux de loisirs et 98 pour les eaux thermales).

Les procédures de protection de captages ont été poursuivies et devraient être achevées pour les eaux souterraines fin 2011.

Une inspection des installations de production d'eau a été menée (FLEURANCE).

Ces procédures se sont inscrites dans un cadre d'animation territoriale de mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (objectif de passage à terme de 35 captages en eaux souterraines à 25, et de 24 à 11 en eaux superficielles).

Des regroupements de la production d'eau potable (en 12 secteurs à terme) ont ainsi été étudiés dans 6 secteurs géographiques (où l'objectif est de passer de 25 captages à 10 à moyen terme).

La délégation de l'ARS participe au pôle interministériel de lutte contre l'habitat indigne (PLHI). Les plaintes d'insalu-

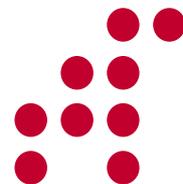
brité (68) ont fait l'objet d'instruction totale ou partielle avec transmission aux maires concernés pour suite à donner dans le cadre de leur pouvoir de police de salubrité ; les signalements en matière d'habitat (20) et de nuisances sonores (15) sont demeurés instruits par la DDASS puis l'ARS. Le service, après avoir lancé une opération de repérage de l'habitat indigne, a proposé des déclarations d'habitat insalubre au Préfet (2).

La DDASS puis l'ARS ont émis des avis sanitaires au titre du droit du sol (175).

Le service a participé régulièrement aux travaux de la Mission Inter-Services de l'Eau, notamment dans la mise en place des périmètres de protection des captages.



*L'habitat indigne un des sujets
de la réunion des maires organisée le 4 juin 2010*



Veiller au respect des lois et des libertés publiques

Les attributions réglementaires confiées au préfet sont principalement assurées au sein de la direction des libertés publiques et des collectivités locales et des sous-préfectures.

Objectifs :

- délivrer aux usagers des titres fiables dans les meilleurs délais possibles ;
- faire respecter la légalité des actes des collectivités territoriales et faire diminuer le nombre d'actes non conformes ;
- assurer les autres attributions réglementaires, notamment en matière environnementale ;
- suivre les procédures contentieuses des services de l'Etat et gérer les crédits contentieux du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (MIOMCT).

Moyens : (effectifs en équivalent "temps plein" ETP)

- **9,5 ETP** pour la délivrance des permis de conduire et des cartes grises dont 4,5 pour les permis de conduire et 5 pour les cartes grises
- **1 ETP** pour la délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) et pour les passeports
- **2,40 ETP** pour la délivrance des titres de séjour
- **8,30 ETP** affectés au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire, aux dotations, à l'intercommunalité et aux conseils aux élus
- **6 ETP** affectés à la réglementation générale et affaires juridiques
- **4,8 ETP** affectés au droit de l'environnement

Résultats :

La préfecture, en lien avec les sous-préfectures, contrôle 95 % des actes prioritaires soumis au contrôle de légalité et 100 % des actes prioritaires soumis au contrôle budgétaire.

Les titres sont délivrés dans des délais inférieurs ou égaux aux résultats obtenus dans les préfectures de taille comparable.



Cérémonie de remise des décrets de naturalisation

DELIVRANCE DES TITRES

La préfecture (DLPCL) délivre seule les cartes grises, permis de conduire et les titres de séjour des étrangers.

Les sous-préfectures participent, dans leur arrondissement, à la délivrance des cartes nationales d'identité.

Tous ces titres sont rattachés à un fichier central et seul le permis de conduire est produit localement.

La préfecture et les sous-préfectures délivrent ces titres dans des délais très satisfaisants souvent inférieurs aux délais obtenus au niveau national pour les préfectures de la même strate.

Chiffres clés

32 469 cartes grises (- 27,48 %)
 9 853 permis de conduire (- 0,99 %)
 17 211 cartes nationales d'identité (+ 1,29 %)
 4 626 passeports (+ 20,6 %)
 781 titres de séjours (+ 26 %) = augmentation due aux titres de séjour délivrés en renouvellement du « *visa valant premier titre de séjour* » mis en place depuis 2009.

L'année 2010 a été marquée par le développement et la stabilisation du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV), dispositif qui s'est déployé en deux phases :

- le 15 avril 2009 : immatriculation des véhicules neufs et reprise de l'immatriculation des cyclomoteurs
- le 15 octobre 2009 : ouverture aux opérations donnant lieu à un certificat d'immatriculation (immatriculation des

véhicules d'occasion, changement de domicile ou d'état civil...).

Délais moyens de délivrance

Titres	Gers	France
Permis de conduire en temps réel	11 mn	11 mn
Permis de conduire en temps différé	4 jours	12 jours
Carte nationale d'identité	2 jours	10 jours
Passeport	2 jours	5,5 jours



Cérémonie de remise des permis de conduire aux nouveaux conducteurs gersois

CONTRÔLE DE LEGALITE ET CONTRÔLE BUDGETAIRE

Le préfet et ses délégués dans les arrondissements sont chargés d'exercer le contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales, en application de l'article 72 de la Constitution et des lois de décentralisation de 1982, ainsi que le contrôle budgétaire.

Conformément aux orientations de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la réforme des administrations territoriales de l'Etat (REATE), **le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements sont centralisés en préfecture depuis le 1^{er} janvier 2010**. Ces contrôles sont concentrés sur des actes prioritaires. Pour 2010, **une nouvelle stratégie du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire** a été arrêtée conformément aux instructions du Gouvernement qui fixe les priorités de ce contrôle, à savoir la commande publique, l'intercommunalité, l'urbanisme et certains actes de la fonction publique territoriale.

Cette stratégie s'accompagne d'un suivi rigoureux des actes contrôlés sans omettre la fonction de conseil aux élus, qui s'est renforcée pour prendre en compte la complexité grandissante de certaines réglementations (le dernier rapport au Parlement l'évalue à 50 % de l'activité des agents en charge du contrôle).

Si le contrôle des actes visés par cette stratégie est recentré en préfecture, chaque sous-préfet conserve la compétence en matière de conseil aux collectivités.

Depuis le deuxième semestre 2006, la préfecture et les sous-préfectures peuvent recevoir les actes des collectivités ou de leurs groupements qui le souhaitent par **télétransmission (application ACTES)**. Le développement de la télétransmission se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2010, **88 collectivités sont raccordées à ce dispositif** ; ce qui représente une remarquable progression par rapport à l'année 2009 (doublement), notamment grâce aux actions de communication menées par le service des relations avec les collectivités locales.

En matière d'**intercommunalité**, la rationalisation et la simplification du paysage intercommunal affirmées par la loi Chevènement et rappelée lors de l'élaboration du schéma départemental de l'intercommunalité de 2006, se sont activement poursuivies avec succès :

- par des extensions de périmètres des communautés de communes (8 adhésions nouvelles) ;
- par la transformation d'une communauté de communes en communauté d'agglomération ;
- par des clarifications et extensions des compétences des communautés de communes ;
- par un travail lourd et difficile de dissolution des syndicats sans activité ou "obsolètes" ;
- par des regroupements de syndicats en matière d'adduction d'eau potable en particulier.



Au 31 décembre 2010, 432 communes sur 463 soit 93, 30% adhéraient à une des 22 communautés de communes ou à la communauté d'agglomération, soit 185 416 habitants sur 192 561 habitants du Gers soit 96, 28% (chiffre de la population totale gersoise en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011).

Par ailleurs le nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes est passé à plus de 150 syndicats en 2006 à 119 (un département regroupait en moyenne 154 syndicats en 2008).

A noter que l'année 2011 sera consacrée à l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale en concertation avec les élus et la nouvelle Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), schéma qui sera opposable.

Chiffres clés

- 29 946 actes non budgétaires reçus, dont 14, 45 % télétransmis
- 95 % des actes prioritaires contrôlés
- 500 interventions dont 335 lettres d'observations soit 4 % des actes prioritaires contrôlés
- 254 actes retirés ou réformés après intervention du service, soit 50, 90 % des interventions
- 6 déférés dont 4 assortis d'un référé suspension, soit 1,8 % des recours gracieux (89 % des déférés gagnés).
- 3 657 actes budgétaires reçus
- 100 % des actes budgétaires prioritaires contrôlés
- 88% des actes budgétaires prioritaires réformés après intervention du service (50 interventions)
- 3 saisines de la chambre régionale des comptes dont 2 après mises en demeure
- 598 actions de conseils

ACTIVITES REGLEMENTAIRES

Outre les activités réglementaires liées à la délivrance des titres, la préfecture et les sous-préfectures mettent en œuvre au profit des particuliers, un certain nombre de procédures, dont certaines ont fait l'objet de modifications réglementaires et/ou de transferts à d'autres services ou organismes au cours de l'année 2009 et 2010.

- la réglementation du commerce ou des professions (commerces non sédentaires, aménagement commercial
- le tourisme (classement des meublés, campings, hôtels, communes et offices de tourisme). Cette mission a fait l'objet d'un transfert aux sous-préfectures pour les communes relevant de leur arrondissement en octobre 2010.



Chiffres clés

- 5 cartes d'agents immobiliers délivrées (durée de validité 10 ans)
- 13 habilitations et renouvellements d'habilitations d'entreprises de pompes funèbres
- 8 cartes de commerçants non sédentaires (transfert aux chambres consulaires à/c du 29 mars 2010)
- 4 récépissés de revendeurs d'objets mobiliers
- 11 agréments et renouvellements de gardes particuliers
- 15 liquidations autorisées
- 106 créations d'associations
- 7 réunions de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), soit 8 dossiers examinés
- 27 décisions de classements touristiques (5 « communes touristiques » - 15 hôtels - 246 meublés de tourisme - 3 Offices de Tourisme)

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le rattachement fin 2009 à la Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales du Bureau de l'Environnement requalifié en Bureau du Droit de l'Environnement marque l'importance qui est accordée à ce bureau qui gère des dossiers complexes et qui assure avec succès la gestion de missions régaliennes notamment les demandes de déclaration d'utilité publique.

Son rôle d'impulsion dans la gestion de dossiers, notamment au titre de la loi sur l'eau, permet de contribuer à l'aboutissement de projets importants en terme de développement économique et d'emploi.

On rappellera que ce bureau instruit également des dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans des délais remarquables (**8 mois contre 11 mois en moyenne nationale**).



Installation d'un système de méthanisation à Vic Fezensac

Chiffres clés

Récépissés de déclaration délivrés (uniquement ICPE) : 123

Autorisations délivrées :

- ICPE : 8
- Loi sur l'eau : 18
- Déclarations d'utilité publique (DUP) : 4

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

- Nombre de réunions : 10
- Nombre de dossiers : 49

ACTIVITES REGLEMENTAIRES DE LA SOUS-PREFECTURE DE CONDOM

L'accueil physique et téléphonique du public est assuré par trois agents qui exercent concomitamment d'autres missions, afin d'assurer une permanence et d'optimiser les temps de présence. Cela correspond à 0.5 équivalent temps plein (ETP).

Cette organisation permet de traiter en direct certaines demandes, d'orienter vers l'agent de la sous-préfecture compétent ou les autres services de l'Etat, de délivrer des brochures explicatives de démarches effectuant ainsi une forme de pré-accueil pour les services en aval.

Délivrance de titres :

Un agent, placé à l'accueil, assure la délivrance des titres pour 0.5 ETP. En cas d'absence, son remplacement est assuré par l'autre agent situé à l'accueil.

Il est à noter que la sous-préfecture offre également un service de pré-accueil concernant les dossiers de cartes grises (641 dossiers traités en 2010).

Réglementation :

Sont concernées notamment les réglementations relatives aux associations, aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, aux permis de conduire (commission médicale), aux manifestations diverses (courses motorisées et non motorisées, déclarations de manifestations sportives), aux transports de corps, aux gardes particuliers, aux débits de boissons, ainsi que,

depuis le transfert de cette attribution à la sous-préfecture en décembre 2010, aux classements touristiques.

En 2010, ces réglementations diverses, réparties entre plusieurs agents, ont mobilisé 1,2 ETP.

Ont ainsi été traités en 2010 :

- 107 autorisations d'épreuves sportives et récépissés de déclaration de manifestations sportives ;
- 351 dossiers en commission médicale au titre des permis de conduire ;
- 57 déclarations de création d'associations, 17 déclarations de dissolutions et 444 modifications de statuts ;
- 12 dossiers de législation funéraire (transports de cendres, transports de corps) ;
- 4 dossiers de classement touristique ;
- 4 dossiers de fermeture ou d'avertissement s'agissant des débits de boissons ; 9 courriers de renseignements préalables à une vente de licence et 1 dossier de transfert de débits de boissons ;
- 6 dossiers concernant des personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe ;
- 17 dossiers de gardes particuliers.

Relations avec les collectivités locales

Le contrôle de légalité s'appuie sur une stratégie définie par le préfet autour des axes prioritaires suivants : commande publique, intercommunalité (vérification du respect des transferts de compétences et contrôle des financements ou interventions croisées), urbanisme, recrutements de contractuels en fonction publique territoriale.

Le contrôle budgétaire s'appuie également sur une stratégie visant à privilégier le contrôle de certains actes (collectivités les plus importantes ou les plus fragiles).

Si l'activité de contrôle dans ces deux domaines n'est plus exercée en sous-préfecture depuis le 1er janvier 2010 à l'exception du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, reste notamment la fonction de conseil.

Un ETP est théoriquement affecté à la mission « relations avec les collectivités territoriales » afin de réceptionner, trier les actes prioritaires, effectuer la comptabilisation de tous les actes puis leur archivage ainsi que l'activité de conseil et le suivi des relations entre la préfecture et le sous-préfet concernant le contrôle des actes prioritaires effectué à Auch. Cet ETP doit également s'occuper des ASA, de la télétransmission des actes au contrôle de légalité (suivi des conventions avec les collectivités, lecture des actes pour déterminer les actes prioritaires, administration de la base ACTES) ainsi que du contrôle des déclarations FCTVA, du suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU et Cartes communales) élaborés par les communes ainsi que des avis divergents.

S'agissant de la modernisation du contrôle de légalité, la télétransmission a progressé en 2010 dans l'arrondissement de manière significative tant en nombre de conventions conclues (+129,4%) que d'actes transmis sous forme dématérialisée (+133,3%).

Concernant les aspects institutionnels de l'intercommunalité, l'année 2010 a été marquée par une activité soutenue avec en particulier l'adhésion de sept communes à des EPCI existants.

Chiffres clés

Contrôle de légalité :
8 309 actes reçus à la sous-préfecture de Condom
dont 529 actes prioritaires

Contrôle budgétaire :
1 228 actes reçus à la sous-préfecture.

Télétransmission des actes :
22 conventions signées en 2010
954 actes télétransmis.

Intercommunalité :
Communautés de communes : 7 processus
Syndicats intercommunaux : 8 processus

Urbanisme :
211 avis divergents

ACTIVITES REGLEMENTAIRES DE LA SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE

L'accueil physique et téléphonique du public est assuré par trois agents qui exercent concomitamment d'autres missions, afin d'assurer une permanence et d'optimiser les temps de présence.

Cela correspond à 0.5 équivalent temps plein (ETP).

Délivrance de titres :

La sous-préfecture a en charge la délivrance des cartes nationales d'identité.

Un agent, placé à l'accueil, assure la délivrance des titres pour 0.5 ETP. En cas d'absence, son remplacement est assuré par l'autre agent situé à l'accueil.

Il est à noter que la sous-préfecture offre également un service de pré-accueil concernant les dossiers de cartes grises (215 dossiers traités en 2010).

Réglementation :

En 2010, ces réglementations diverses, réparties entre plusieurs agents, ont mobilisé 1,2 ETP.

Ont ainsi été traités en 2010 :

- 50 autorisations d'épreuves sportives et récépissés de déclaration de manifestations sportives ;
- 273 dossiers en commission médicale au titre des permis de conduire ;

- 40 déclarations de création d'associations, 17 déclarations de dissolutions et 240 modifications de statuts ;
- 3 dossiers de législation funéraire (transports de cendres, transports de corps) ;
- 1 dossier de classement touristique ;
- 10 dossiers d'avertissement s'agissant des débits de boissons et 2 dossiers de transfert de débits de boissons ;
- 4 dossiers concernant des personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe ;
- 3 dossiers de gardes particuliers.

Chiffres clés

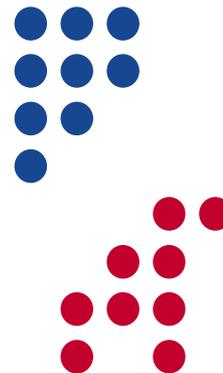
Contrôle de légalité :
6 985 actes reçus à la sous-préfecture de Mirande
dont 295 actes prioritaires

Contrôle budgétaire :
1 025 actes reçus à la sous-préfecture.

Télétransmission des actes :
12 conventions signées en 2010
1 028 actes télétransmis.

Intercommunalité :
Communautés de communes : 5 processus
Syndicats intercommunaux : 2 processus

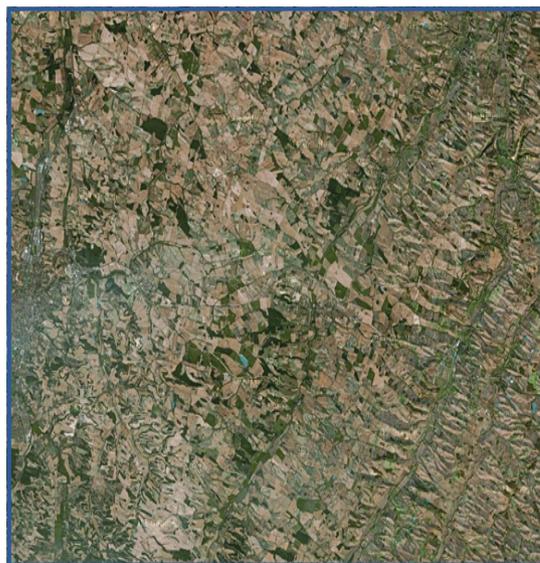
Garantir que l'aménagement et le développement des territoires
soient cohérents et respectueux de l'environnement



L'année 2010 a permis de conforter les politiques en faveur de l'aménagement et du développement durable des territoires, et de la mise en valeur de l'environnement et de la protection des milieux naturels.

Une grande partie des moyens humains et financiers de l'Etat a été consacrée :

- à la promotion de stratégies de développement durable grâce à la poursuite de certaines politiques dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables,
- au soutien à l'aménagement du territoire en termes de planification dans le domaine de l'urbanisme, du développement des infrastructures routières et de l'attribution d'aides financières aux collectivités locales,
- à l'entretien et à la valorisation des paysages et du patrimoine monumental,
- au renforcement de la compétitivité des territoires par le soutien à de nombreux projets locaux, notamment l'accompagnement des candidatures à une nouvelle génération de pôles d'excellence rurale qui constituent des opérations structurantes pour les territoires,
- à la poursuite de la politique de soutien à l'agriculture avec, pour objectif, le maintien des exploitations agricoles tout en respectant l'environnement, et en apportant des aides aux exploitants.



Le Gers vu du ciel

SOUTENIR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Objectif : Accompagner les évolutions économiques et démographiques du territoire en le maîtrisant pour permettre le respect des grands équilibres, de l'environnement, des paysages, des principes du développement durable et la possibilité de maintien et de développement de l'activité agricole.

PLANIFICATION, URBANISME :

La direction départementale des territoires assiste les communes dans l'élaboration et les évolutions ultérieures de leurs documents de planification (SCOT - schéma de cohérence territoriale à l'échelle intercommunale - ; PLU - plan local d'urbanisme - ; cartes communales).

Elle instruit des demandes d'autorisation d'occupation du sol dans les communes où cette compétence est exercée par l'Etat, et pour le compte des communes compétentes de moins de dix mille habitants qui en font la demande. Elle intervient dans 461 communes.

INFRASTRUCTURES :

- Ligne à Grande Vitesse : participation de la DDT aux réunions de concertation relatives la desserte des agglomérations (Mont de Marsan et Agen). L'influence des deux nouvelles gares projetées touchera l'ouest et le nord du département.
- A 65 : bien que ne traversant pas le Gers, la nouvelle infrastructure modifiera la desserte routière de l'ouest de département. Les travaux ont débuté en 2008, pour une mise en service prévue au 1^{er} semestre 2011. La dévia-

tion d'Aire sur l'Adour qui s'intégrera dans l'axe autoroutier a été mise en service début juillet 2009. L'Etat engage 15 millions d'euros (soit 43.30 % du coût total estimé) de la bretelle de Barcelone du Gers, raccordement de la RD 935 à l'A 65.

Ingénierie de l'Etat :

La DDT intervient en ingénierie pour compte propre. Il s'agit de prestations d'assistance au profit des services de l'Etat (intérieur, justice ...), notamment en constructions publiques pour les aider dans la réalisation de projets immobiliers ou la gestion de leur patrimoine immobiliers (diagnostics, conduites d'opération, montages de projets ...).

Chiffres clés

1 SCOT couvrant 14 communes est approuvé
 198 communes disposent d'un document d'urbanisme (36 POS ou PLU et 162 cartes communales)
 183 procédures d'élaboration ou de révision de ces documents
 2751 Permis de Construire
 4590 Certificats d'Urbanisme
 76 permis d'aménager
 2780 déclarations préalables ont été instruits en 2010 par les services de la DDT.

L'intervention de la DDT auprès des collectivités territoriales porte principalement sur une ingénierie de solidarité (ATESAT) et sur du conseil dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie.

Elle intervient aussi dans le portage de politiques publiques et assiste les collectivités dans leur mise en œuvre locale (exemple accessibilité de la voirie et ERP, approche énergétique sur les bâtiments communaux,...)

La DDT intervient encore sur des prestations qui relèvent du champ concurrentiel (arrêt de la prise de commande au 1er janvier 2009), principalement dans les domaines de l'aménagement des espaces publics, des aménagements urbains, des bâtiments publics, des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Ces missions sont cependant appelées à disparaître fin 2011 au profit des nouvelles missions issues du Grenelle de l'environnement.

Chiffres clés

431 communes, 9 communautés de communes ont bénéficié de l'ATESAT en 2010

LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

5 111 037 € de subventions d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales :

Avec les dotations globales d'équipement et de développement rural, le préfet dispose d'une large gamme d'outils d'interventions pour accompagner les projets des territoires.

• Dotation Globale d'Équipement des communes 2010 (DGE) :

- montant total des subventions attribuées 3 642 046 € soit + 1,36 % par rapport au montant de l'enveloppe 2009

Total subventions programmées : **4 594 979,72 €** avec la fongibilité DDR

- nombre de subventions attribuées : 120 sur 179 dossiers présentés.

• Dotation de Développement Rural 2010 (DDR) :

- montant total des subventions attribuées : **516 057,38 €**

- nombre de collectivités subventionnées : 7 pour des projets de développement économique, des maisons pluridisciplinaires de santé, des relais de services publics

Le FEDER départemental (Fonds européen de développement régional)

12 dossiers gersois ont été programmés en 2010 sur les mesures départementales de l'axe 3 du programme opérationnel compétitivité régionale et emploi 2007-2013. 9 projets concernent le photovoltaïque et ont été retenus dans le cadre des deux appels à projets spécifiques lancés par le préfet de région.

Montant total des programmations : **932 500,95 €**

Montant total des paiements effectués : **93 018,54 €**

Le Fonds de solidarité de l'Union Européenne (FSUE) :

Une enveloppe de **1 641 859,61 €** a été programmée au profit de 96 collectivités locales pour financer les actions urgentes de première nécessité. Les crédits ont été en totalité mandatés dans les courts délais impartis (avant la mi novembre 2010).

Les Pôles d'Excellence Rurale (PER) :

Les cinq PER existants de la première génération ont d'abord fait l'objet d'un suivi attentif. Ensuite, le lancement de la seconde génération a entraîné une mobilisation de tous les services de l'Etat.

Quatre dossiers de candidature ont été retenus en juillet 2010, dans le cadre de la première vague :

- PER "Agrobio Gers"
- PER "Terra Mair, pôle de l'écoconstruction"
- PER "Volailles de qualité et festives du Gers"
- PER "Vignes et patrimoine en Gascogne"

avec un total de subventions Etat-Europe notifié par le Gouvernement de **4 650 720 €**.

Neuf autres dossiers de candidature ont été instruits, dans le cadre de la seconde vague qui doit aboutir en février 2011.

L'année 2011 permettra de mettre en œuvre les PER labellisés, avec l'instruction des dossiers individuels de demandes de subventions et l'engagement comptable des premiers crédits.

Les autres crédits d'investissement :

- Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) :

nombre de bénéficiaires : 9

montant total de l'aide FNADT allouée : **1 401 576,60 €** dont 300 000 €, au titre du plan de relance, pour le pôle archéologique Elusa-Seviac, et 500 000 € pour la tranche 1 de la reconversion de la caserne Espagne à Auch.

- Le commerce et l'artisanat :

au titre du Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et le Commerce (FISAC) : **76 351 €** pour 3 subventions attribuées

au titre du Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural (FDACR) : 7 subventions accordées d'un montant total de **17 585 €**.

Le suivi des pays :

Dans le cadre de l'application du volet territorial du contrat de projets, les maquettes des programmes opérationnels ont été validées en juin et en novembre 2010, à l'issue d'un examen partenarial Etat-Région-Département.

ENTREtenir ET EXPLOITER LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

Depuis novembre 2006, la DIR Sud-Ouest a en charge la gestion du réseau routier national sur le grand Sud-Ouest, soit 950 km de routes. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région Midi-Pyrénées, préfet de Haute-Garonne et préfet coordonnateur des itinéraires routiers.

Elle s'appuie sur 4 districts, dont le district Ouest basé à Auch. Ce district a en charge l'entretien et l'exploitation :

- de la RN 21 du Nord de Lectoure à l'entrée de Lourdes (65).
- l'itinéraire IGG soit la RN 124, RN 224 et RN 524 jusqu'à Langon (33)
- de la RN 542 et anciens tronçons de RN en cours de transfert au conseil général.

Le district Ouest a réalisé des travaux de renouvellement de couche de roulement sur chaussées pour un montant total de 2 145 000 €, notamment sur :

- RN 124 - Gimont - PR 31+650 à 32.590
- RN 124 - Auch - PR 62+470 à 64+100
- RN 124 - Ordan-Larroque - PR 62+600 - réparation talus

Des opérations visant à améliorer la sécurité du réseau ont été entreprises, notamment la démarche SURE sur la RN 21 avec le traitement des anomalies relevées sur la signalisation horizontale et verticale et la réalisation d'une voie d'évitement par la droite.

La sécurisation du réseau est aussi passée par le traitement des obstacles latéraux :

- RN 224 : abattage d'arbres et mise en conformité des dispositifs de retenue
- RN21 : poursuite du programme quinquennal de sup-

pression d'obstacles latéraux (tête d'ouvrage, parapets de pont ...)

Toujours en matière de sécurité, le district Ouest a entrepris des actions de lutte contre les prises à contre sens, notamment par la mise en place d'une signalisation adaptée sur les échangeurs des sections à 2 x 2 voies.

La DIRSO a aussi le souci d'intégrer dans son activité les démarches de développement durable. Le district Ouest a ainsi lancé en 2010 les actions suivantes :

- Protection des abeilles (expérimentation) : semence d'essences végétales mellifères sur la RN 224 sur 2,2 hectares (7 sites).
- Actions visant à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
- Expérimentation de pratiques en matière de fauchage (fauchage retardé ...)

La surveillance du réseau :

Le personnel du district Ouest a assuré tout au long de l'année la surveillance du réseau par des patrouilles bi-hebdomadaires et les interventions d'urgence sur accident, au total 300 interventions dans l'année.

Pendant la période dite "de viabilité hivernale" du 14 décembre 2010 au 7 mars 2011, le district Ouest double les personnels en astreinte afin d'être en mesure d'activer les 9 camions de déneigement et de salage (dont 6 dans le Gers) prêts en permanence.

Chiffres clés

4,2 M€ de budget
 80 agents
 381 kilomètres de routes dont 36,3 kilomètres de 2x2 voies
 5 implantations : 4 centres d'exploitation et d'intervention (CEI) : Auch, Isle-Jourdain, Séméac (65) et Captieux (33).
 Un point d'appui à Cazaubon.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET SOUTENIR LES TERRITOIRES

Objectif : Renforcer la compétitivité des territoires

FINANCEMENT PAR LE FEADER AXE 3 DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

L'axe 3 du FEADER finance des projets très variés comme les maisons de santé pluridisciplinaire, les multiservices ruraux ou encore les gîtes de séjour. En 2010 dans le Gers, c'est une vingtaine de projets qui ont bénéficié de ces financements pour une enveloppe de 849 391€.

Trois grandes typologies de projets peuvent être listées :

- les projets privés de petite à moyenne envergure (20 000 € à 150 000 € d'investissement) sur la thématique de l'agrotourisme ou des projets de collectivités relatifs à des investissements modestes (études, multiservices ruraux) ;
- les projets concernant des équipements structurants (150 000 € à 5 000 000 €) portés par les collectivités. A ce titre en 2010, le FEADER a apporté son soutien à des projets remarquables tels que :
 - . la salle de spectacle de Marciac ;
 - . la ferme de la culture à Touget ;
 - . la maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Puy.
- l'ingénierie des territoires : par le biais du FEADER, les pays gersois se voient dotés de moyens humains leur permettant d'apporter leur soutien logistique aux petites collectivités pour le montage de leurs dossiers de financement.

A travers cet outil financier, la DDT assure un rôle d'ani-

mentation et de concertation entre les territoires permettant de créer des synergies.

Programmation 2010 par thématique :

- diversification vers des activités non agricoles (agri-tourisme, caveaux de vente de vins et armagnac)
 - 10 projets
 - investissements éligibles : 562 900€ HT
 - FEADER accordé : 113 638€
- promotion des activités touristiques
 - 1 projet
 - investissements éligibles : 326 100€ HT
 - FEADER accordé : 130 442€
- services de base en milieu rural
 - 3 projets
 - investissements éligibles : 1 813 000€ HT
 - FEADER accordé : 542 454€
- ingénierie territoriale
 - 3 dossiers
 - investissements éligibles : 160 417€ HT
 - FEADER accordé : 62 857€
- Dossiers LEADER des Pays
 - 51 dossiers pour 1 371 870 € de subvention Leader.



Salle de spectacle de Marciac

EMERGENCE DES PÔLES D'EXCELLENCE RURALE (PER) :

Quatre Pôles d'Excellence Rurale ont été labellisés en 2010 et 9 dossiers de candidatures ont été déposés lors de la deuxième vague de l'appel à projets. Les services de l'Etat ont été chargés de l'accompagnement technique et réglementaire des porteurs de projets ainsi que de l'ingénierie financière des projets.

- PER "Vignes et Patrimoines en Gascogne" :

Ce projet vise à améliorer, d'une part, la compétitivité des exploitations viticoles avec des outils de production modernisés et innovants, d'autre part, à valoriser les composantes du patrimoine dans une démarche œnotouristique permettant in fine de développer l'économie touristique.

- PER "Volailles Festives" :

L'objectif principal de ce projet vise à moderniser et optimiser les outils de production, de transformation et de mise en marché des filières de qualité pour acquérir de nouvelles parts de marchés.

- PER "Agrobio" :

L'industrie agro-alimentaire gersoise constitue un secteur d'activité stratégique pour le département. Le PER AGRO-BIO GERS vise à soutenir les PME agroalimentaires engagées dans la fabrication et la conservation de produits bio et ainsi renforcer la présence de ces entreprises gersaises sur les marchés de la consommation Bio, tant au niveau régional que national ou international. Il comprend l'accompagnement de plus de 30 TPE/PME agroalimentaires dans leurs programmes d'investissements

dans le secteur du bio : les équipements neufs et aménagement d'ateliers de fabrication et de conservation, le développement de l'offre d'accueil d'entreprises.

- PER "Terra Mair, pôle de l'éco-construction" :

Ce projet a pour objectif de favoriser l'émergence d'un pôle de compétence locale en matière d'éco-construction et d'éco-réhabilitation pour apporter une réponse au vieillissement d'un bâti traditionnel du Grand Sud Ouest et développer une activité économique innovante dans le Gers.

Masses financières

- PER Vignes et Patrimoines :
montant des investissements 3.575.800 €
dont 1275 001 € d'aide globale PER
- PER Volailles Festives :
montants des investissements 5 653 600 €
dont 1 375 720 € d'aide globale PER
- PER Agro Bio :
montants des investissements 7 525 000 €
dont 1 million d'euros d'aide globale PER
- PER Terra Mair :
montants des investissements 4 756 152 €
dont 1 millions d'euros d'aide globale PER

FINANCEMENT PAR LE LEADER DES PROJETS DES PAYS :

Le Gers, seul département dont la totalité du territoire est couvert par des conventions LEADER, dispose par ce biais d'un outil financier supplémentaire.

Chacun des 4 pays a maintenant conventionné, disposant d'une enveloppe de 1,5 à 2,2 millions d'euros de FEADER pour mettre en œuvre la stratégie définie sur son territoire :

- GAL du Pays d'Auch : renforcer la cohésion entre zones rurales et urbaines
- GAL du Pays Portes de Gascogne : accueil durable par l'éco-qualité
- GAL du Pays d'Armagnac : ECOTERRA (Environnement et Compétitivité TERRitoriale en Armagnac) GAL du Pays du Val d'Adour : Attractivité et Cohésion : Consolider notre Expérience et nos Savoir-faire (ACCES)

La DDT assure auprès des Pays, le pilotage et la veille réglementaire liée à l'utilisation de ces fonds. A raison de 3 à 5 comités par an et par pays, ce sont 51 projets qui ont été programmés en 2010, pour un montant global de FEADER de **1 371 870 €**.

PLAN RN 124 - "GASCOGNE VALLEE" :

La CCI du Gers s'est engagée en 2005 dans la démarche "Plan RN 124". Cette action est menée en étroite collaboration avec les quatre communautés de communes gersoises présentes sur cet axe routier entre Auch et Toulouse. Le Conseil Général participe à ce plan depuis 2006.

Cette démarche a pour but de dresser un plan cohérent de réalisation de zones d'activités d'ampleur départementale voire régionale portant sur quatre thématiques fortes : l'aéronautique, la prestation logistique, l'industrie Agro-alimentaire, le Tertiaire Supérieur avec la Géomatique. La gestion des projets est assurée par un syndicat mixte créé en 2009.

L'objectif est de réaliser 300 ha de zones d'activités complémentaires et non concurrentes, réparties sur 4 sites (Auch, Gimont, L'Isle Jourdain, Pujaudran).

Fin 2010, 74 % des lots des zones en cours de commercialisation étaient vendus. De nouvelles zones représentant 120 ha sont en cours d'étude à Pujaudran, l'Isle Jourdain, Gimont et Auch.

Les services de l'Etat (Préfecture et DDT) participent aux comités techniques et au comité de pilotage du syndicat mixte. Ils émettent des avis sur les études et donnent des informations sur les procédures à venir (planification, urbanisme opérationnel, loi sur l'eau, financements...).

PROMOUVOIR LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif : Répondre aux attentes de la société en renforçant les actions de l'Etat dans la mise en œuvre de la stratégie du développement durable.

MISSION INTER SERVICES DE L'EAU (MISE)

La MISE décline la politique de l'eau et des milieux aquatiques dans le département (application de la directive cadre sur l'eau européenne : DCE). En terme de bilan, il faut retenir une augmentation importante du nombre de dossiers "loi sur l'eau" traités (508 avis réglementaires, dossier de déclaration ou d'autorisation...), la réalisation d'environ 400 contrôles (terrain et bureau), la déclinaison du programme des mesures (PDM) en PAOT (plan d'action opérationnel territorialisé), la participation à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le but des actions de la MISE est l'amélioration constante de la situation environnementale afin d'atteindre les objectifs de bon état des eaux d'ici 2015.

Les dossiers déposés au titre de la loi sur l'eau sont en augmentation, ce qui démontre une application efficace de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et donc une connaissance accrue de cette réglementation par l'ensemble des acteurs de l'eau.

Les actions se poursuivent en ce qui concerne la mise en place des périmètres de protection des captages et la régularisation administrative concomitante, ainsi que la mise aux normes des stations d'épuration encore non conformes (le taux de conformité est bon ; toutefois 32

stations doivent être améliorées). De même les chantiers concernant la mise en place de la gestion collective des prélèvements, le suivi de la sécurité des ouvrages hydrauliques ou la gestion des risques liés à l'érosion des sols ont avancé en 2010 et seront poursuivis en 2011.

S'agissant du respect de la qualité de l'eau, de nombreux points de mesure sont en place sur le département pour pouvoir suivre l'évolution des masses d'eau en fonction des actions réalisées. Les premiers résultats de la recherche des substances dangereuses dans l'eau ont été obtenus en fin 2010, et une réflexion devra être engagée pour 2011. Concernant le risque inondation, le plan de prévention des risques inondations (PPRI) de Gimont a été finalisé et sera approuvé au printemps 2011. Les PPRI de Barcelonne, Plaisance et Riscle ont été lancés et devraient être finalisés à l'automne 2011.

Les prochains PPRI se feront à l'échelle de bassin, en commençant par l'est du département.

Chiffres clés

1400 irrigants autorisés sur 11 400 km de cours d'eau.

508 dossiers instruits au titre de la loi sur l'eau en 2010 (25% d'augmentation).

LES AUDITS DES BATIMENTS DE L'ÉTAT :

Le Premier Ministre a adressé le 3 décembre 2008 une circulaire aux ministères relative à l'exemplarité de l'Etat, où il rappelait notamment l'intégration des critères environnementaux mais aussi sociaux dans les achats publics courants.

Les mesures concernant l'exemplarité de l'Etat figurent dans l'article 42 de la loi Grenelle 1. Parmi ces mesures, l'Etat s'engage à réaliser le bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des administrations, qui devront augmenter de 20% leur efficacité énergétique d'ici 2015.

Dans un premier temps tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics devaient être soumis à un audit avant fin 2010. En effet, pour mieux impulser cette dynamique et fort d'un parc représentant environ 5% des surfaces construites en France, l'Etat s'impose un devoir d'exemplarité sur ce champ.

Une démarche pilotée au niveau régional visant l'ensemble des bâtiments appartenant à l'Etat a été initiée en 2009. Dans le Gers, la DDT a été chargée, en collaboration avec la responsable des politiques immobilières de l'Etat dans le département, de réaliser à l'été 2009 tous les prédiagnostics.

Les audits gros entretien/énergétiques et accessibilités sur les bâtiments de l'Etat concernés ont été réalisés en 2010, sur 19 bâtiments représentant 36 600 m² chauffés. Un programme triennal a été validé en CAR. Pour 2011, les opérations retenues viennent d'être engagées.

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DURABLE DE LEUR PATRIMOINE :

Conformément à la Loi "Grenelle de l'environnement" la DDT du Gers a développé un conseil aux collectivités dont le but premier est la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de chaque bâtiment. L'objectif étant de permettre, à partir d'une analyse des données disponibles, une première évaluation des performances énergétiques des bâtiments et fournir ainsi des éléments d'aide à la décision pour l'élaboration d'une stratégie immobilière portant sur :

- la pérennité de chaque bâtiment
- la rénovation thermique de chaque bâtiment

Une phase expérimentale sur 4 communes (4 bâtiments concernés) a été lancée en fin d'année 2009 et s'est poursuivie en 2010. En 2011, il est prévu de poursuivre la démarche sur 20 communes pour environ 100 bâtiments.

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS EN MATIÈRES D'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES :

Pour aider les collectivités à faire face à leurs obligations issues de la loi n°2005-112 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la DDT a développé un cadre de conseil et d'assistance.

Au 1er mars 2011, la DDT a porté l'information auprès de l'ensemble des collectivités et 438 communes avaient fait appel au service de la DDT pour les aider dans l'élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des

espaces publics et des diagnostics accessibilité sur les ERP. 137 marchés d'études ont été engagés. La DDT et la préfecture ont organisé les journées territoriales de l'accessibilité en mai 2010 : plus de 200 personnes y ont participé.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE :

L'année 2010 a vu la poursuite d'une forte activité des services en matière d'instruction de dossiers portant sur des projets photovoltaïques : sept champs de panneaux solaires étaient autorisés au 31 décembre 2010, dont quatre de moins d'un hectare, près de cent quarante permis de construire portant sur des bâtiments supportant des panneaux photovoltaïques et de deux cent déclarations préalables relatives à ce type d'installations ont fait l'objet d'une suite favorable en 2010.

Cent cinq demandes d'attestations relatives aux tarifs d'achat ont été instruites.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS :

L'année 2009 a vu la parution de la loi no 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et le plan de relance de l'économie, avec notamment un effort en faveur de la lutte contre la précarité énergétique dans les logements existants.

Les services de l'Etat ont mis en œuvre un plan de communication durant toute l'année 2009 reconduit en 2010 pour faire connaître les aides dont les particuliers pouvaient bénéficier à ce titre – aides de l'ANAH, crédit d'im-

pôt. Cette communication, par voix de presse, ou par des interventions publiques a visé tous les publics : Professionnels du bâtiments, collectivités locales et grand public. Ces efforts de communication ont permis une activité soutenue en 2010 : 380 logements de propriétaires occupants et 85 logements locatifs privés ont bénéficié d'une aide de l'ANAH.

INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) :

Le secrétaire général de la préfecture a piloté en 2009 la mise au point d'une charte relative à la gestion des déchets du BTP. Le MEDDTL a organisé en 2010 le recensement national des ISDI et la DDT du Gers s'est appuyée sur les données des régions Midi-Pyrénées et Aquitaine pour repérer les lieux de dépôt autorisés et accessibles aux entreprises du Gers ; elle compte y associer les ICPE susceptibles d'accueillir des déchets inertes, grâce aux données dont dispose l'UT DREAL récemment créée.

A l'issue de la signature de cette charte, la DDT du Gers assurera l'animation du comité de suivi corrélatif. Parallèlement, la DDT du Gers suit la résorption de 108 décharges sauvages recensées dans le département auprès des communes et des collectivités concernées ; après celle de Condom, celles de l'Isle-Jourdain et de Monferran-Savès ont été l'objet d'une étude de faisabilité.

Les projets de création d'ISDI ont fait l'objet d'un accompagnement technique de la DDT du Gers de manière à favoriser leur ouverture dans les meilleurs délais et dans le respect des réglementations en vigueur ; cette action sera prolongée tant que le déficit en ISDI sur le territoire départemental sera patent.

BRUIT :

Les cartes de bruit ont été produites en 2009, et la DDT du Gers a passé un marché d'études pour le recensement des ZBC (Zone de bruit critique) et des PNB (Point noir bruit), afin de constituer les fondements de l'Observatoire départemental du Bruit.

Cette action a été prolongée en 2010 par le lancement d'un premier marché de résorption des super PNB sur 5 ans. Le comité départemental de suivi de l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement a été créé en novembre 2010 : il se prononcera en 2011 sur la publication des cartes de bruit et sur l'élaboration du PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement).

TRANSPORTS - ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE :

L'éco-conduite s'est développée dans un certain nombre de régions et la DDT du Gers a formé des formateurs en 2009 et près de 200 personnes (agents de l'administration et usagers de la route) ont ainsi été sensibilisées à l'éco-conduite avec de très bons résultats en matière d'économie de carburant et de diminution d'émissions fossiles de CO₂. En 2010, la DDT du Gers a été désignée comme pilote au niveau régional pour accompagner le développement de l'éco-conduite et a formé à nouveau des formateurs au sein des services départementaux de Midi-Pyrénées.

Par ailleurs, elle a initié la mise en place d'un plan de Déplacements Inter-administrations (PDIA) commun aux agents des fonctions publiques de l'agglomération ausci-

taine, avec la réalisation d'une étude « amont » confiée au CETE-SO.



Stage éco conduite à la DDT

ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Objectif : Concilier les exigences écologiques patrimoniales et paysagères avec le développement des activités économiques, sociales et de l'habitat.

PATRIMOINE NATUREL :

Dans le cadre du réseau européen de sites remarquables pour leur biodiversité dit "Natura 2000", 6 sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver (vison d'Europe, cistudes, rhinolophes, cuivré des Marais, Orchidées, pelouses sèches, lamproie, sofie, écrevisses à pattes blanches...) ont été retenus.

Les sites du Lizet, des Étangs de l'Armagnac et de La Lauze possèdent un document de gestion.

L'Institution Adour a élaboré le projet de DOCOB Adour dont l'approbation sera effective au premier semestre 2011. Il reste à mettre en place la structure d'animation du site.

L'opérateur désigné pour le site Gélise est le syndicat d'aménagement de l'Albret. L'opérateur du site Midou-Ludon n'est pas encore désigné.

Les mesures prises dans le cadre de ces dispositifs visent à protéger durablement les habitats et les espèces présents dans ces sites. Les signataires des chartes s'engagent à mettre en place ces mesures, pour une durée de cinq ans. Ils contribuent ainsi à la gestion durable de leur propriété et au maintien des habitats et des espèces d'in-

térêt communautaire. La charte en contrepartie leur permet de bénéficier d'exonérations fiscales (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation,...).

En 2010 ont été mises en place sur les trois sites possédant un document de gestion 18 chartes et 52 Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET).

PATRIMOINE ARCHITECTURAL :

Entretien de l'état sanitaire des Monuments Historiques Classés (M.H.C.) appartenant ou non à l'Etat

Sur monuments inscrits, avis sur autorisation travaux DRAC conformité en fin de travaux.

Démocratisation et transmission des savoirs (Conseil Général, Conservation, Patrimoine) écoles, professionnels, élus, particuliers).

Assistance au Conseil Général pour le Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP).

Participation aux documents d'urbanisme (périmètre protégé, ZPPAUP) - Travaux sur édifices non protégés dans le cadre de l'obtention du label de la Fondation du Patrimoine et de l'obtention des aides de la Sauvegarde de l'Art Français.

Masses financières

1 dossier Lecture 21 500 €
 DGE : 24 dossiers instruits
 Fondation du Patrimoine : 945 431 €
 Subvention Art Français : 5 dossiers
 ISMH = 95 724 €
 MHC = 89 462 €
 Cathédrale AUCH = 70 787 €

PATRIMOINE PAYSAGER :

L'action des services de l'Etat s'organise principalement dans le cadre de la planification de la construction (documents d'urbanisme) et des autorisations de construire.

Dans le premier cas, les services de l'Etat sont attentifs à ce que les zones définies comme constructibles préservent les paysages.

L'impact paysager des constructions est systématiquement pris en compte dans les décisions d'autorisation des constructions. Une action spécifique est menée en continu sur ce point depuis début 2009.

Dans ce cadre, des commissions d'arrondissement dont l'objet est d'examiner en amont les projets de bâtiments agricoles portant des panneaux photovoltaïques ont été mises en place.

Dans les sites classés ou inscrits, et dans les périmètres de protection des monuments historiques, l'unité territoriale de la DRAC élabore le point de vue de l'Etat.

De façon plus générale, un travail partenarial est effectué avec le CAUE, l'Architecte des Bâtiments de France et les paysagiste et architecte conseils de la DDT.



Centrale photovoltaïque de Saint Clair

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

Objectif : Maintenir ou développer des activités agricoles, porteuses d'emplois, garantes de la mise en valeur du territoire, génératrices de valeur ajoutée locale et respectueuses de l'environnement.

SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES ET AU MAINTIEN DES EXPLOITATIONS : (1^{er} pilier de la PAC)

La surface agricole représente 74 % de la surface totale départementale et 16 % des actifs gersois occupent des emplois dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Les aides versées aux agriculteurs ont pour objectif de garantir le maintien d'une agriculture diversifiée sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une production alimentaire suffisante en quantité et en qualité.

Les aides dites "couplées" sont versées en fonction des productions réalisées. Elles sont liées à certaines productions végétales spécifiques (blé dur, protéagineux, légumineuses fourragères...) et à l'élevage bovins à destination "viande", ovins, caprins. Ces aides représentent un montant total de 19 M€ environ.

Les aides dites "découplées", dont le montant est lié à des références historiques et qui sont versées sans lien avec l'acte de production, concernent 7 402 exploitations et représentent un montant total de 115 M€.

En 2010, une aide à l'assurance récolte a été instaurée, afin d'aider les agriculteurs à s'assurer contre les conséquences des aléas climatiques. Cette aide devrait bénéfi-

cier à plus de 2000 exploitants, pour un montant d'aide d'environ 1,5 M€.

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT : (2^{ème} pilier de la PAC)

Plusieurs grandes mesures mobilisent des financements publics importants :

- l'installation des jeunes agriculteurs (Dotations "Jeune Agriculteur" - DJA - et prêts bonifiés). En 2010, 65 jeunes agriculteurs ont bénéficié de la DJA, pour un montant moyen de 16 350 € (hors pluriactifs), en nette hausse par rapport à 2009 (53 installations aidées).
- le programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). 74 exploitants ont été attributaires d'une aide, pour un montant moyen de 12 420 €.
- l'aide à la conversion à l'agriculture biologique : 149 agriculteurs ont bénéficié d'une aide en 2010, pour environ 7000 ha supplémentaires en bio dans le département.

Par ailleurs, le Gers est le département de la région Midi-Pyrénées qui mobilise le plus les aides du plan végétal pour l'environnement (PVE), destiné à aider l'acquisition de matériels respectueux de l'environnement.

Masses financières

Etat + EUROPE

1^{er} pilier de la PAC : 135 M€
2^{ème} pilier de la PAC : 9 M€
Dotations d'installation : 1 060 000 €
Prêts installations : 180 prêts
pour 510 000 € d'aide (bonification)

Quatre bassins versants bénéficient de mesures agro-environnementales de reconquête de la qualité des eaux (Gers amont, Boulouze, Gimone et Baise).

Parmi les autres mesures agro-environnementales (MAE), il convient de citer la contractualisation sur les sites Natura 2000, la prime herbagère agro-environnementale, la mesure rotationnelle et la protection des races menacées.

CONDITIONNALITÉ DES AIDES ET CONTRÔLES :

Tout octroi d'aides agricoles européennes impose au bénéficiaire de respecter un ensemble de règles liées au respect de l'environnement, au bien-être des animaux etc. : c'est ce que l'on appelle la "conditionnalité des aides".

12 % des exploitations ont fait l'objet d'un contrôle sur place, portant sur l'adéquation des surfaces et du nombre d'animaux, ainsi que sur le respect de la conditionnalité (bonnes conditions agro-environnementales, nitrates et santé publique, bien-être animal).

Chiffres clés

En nombre de dossiers :

- PAC végétale : 7 500
- Primes animales (bovins, ovins, caprins) : 1720
- Conversion bio : 149
- PMBE : 74 dossiers
- DJA : 65

ASSURER LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE

Depuis mi 2009 la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Midi Pyrénées a été créée et intègre l'ensemble des activités des ex DRIRE, DIREN et DRE de Midi Pyrénées. Les activités Développement Industriel et Métrologie ont été intégrées au sein des DIRECCTE.

La DREAL est organisée en Unité Territoriale bidépartementale. La DREAL UT "Hautes Pyrénées Gers" représentait en 2010 un effectif de 9 personnes à Tarbes et 5 personnes à Auch avec 7 agents pour le contrôle des installations classées et 2 agents pour les véhicules (réception et contrôle des garages agréés).

En 2010, l'UT a accueilli dans ses locaux les contrôleurs des transports terrestres (3 à Tarbes et 1 à Auch) et en 2011 l'UT va accueillir 1 agent en charge du contrôle des digues et barrages pour les 2 départements.

INSTALLATIONS CLASSÉES

L'UT Hautes Pyrénées Gers comptait en 2010 6 inspecteurs ICPE habilités représentant 5,8 ETP, dont 2 inspecteurs habilités basés dans le Gers (total de 2 ETP).

Au 31 décembre 2010, on recensait 128 établissements classés soumis à autorisation de compétence ex DRIRE dans le département du Gers.

Parmi ces établissements, on relève un établissement soumis à la directive Seveso seuil haut et deux établisse-

ments seuil bas (enjeu risques accidentels), cinq soumis à la directive IPPC (enjeux risques chroniques) et 15 carrières en activité.

En 2010, le service a réalisé 71 inspections pour les ICPE du Gers, qui ont conduit à la signature de 36 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et à la rédaction de 12 procès verbaux d'infraction. Par ailleurs, 9 plaintes (ICPE industrielles) et 6 plaintes (ICPE carrières) ont été traitées dans l'année.

Ont été reçus 2 nouveaux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter qui ont donné lieu à 1 arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et 1 dossier en cours d'instruction. Il a par ailleurs été pris 7 arrêtés préfectoraux d'autorisation et 10 arrêtés préfectoraux complémentaires pour des établissements existants.

En ce qui concerne des actions particulières, il est à signaler :

- l'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site TITANO-BEL par arrêté préfectoral du 09 décembre 2010
- la prise d'arrêtés préfectoraux complémentaires suite à l'analyse d'études de dangers pour 2 silos (stockage de céréales) à enjeux très important (SETI),
- la reprise de l'ensemble de la thématique déchets sans aucun renfort humain. Les 3 installations de stockage de déchets ménagers ont fait l'objet d'inspections approfondies afin de vérifier la mise en conformité des sites et de lever les 3 arrêtés préfectoraux de mise en demeure.

- la poursuite de la régularisation des caves vinicoles et la levée des arrêtés de mise en demeure,
- la prise d'arrêtés préfectoraux pour la recherche de substances dangereuses dans l'eau RSDE pour 5 établissements,
- 2 inspections ciblées sur des établissements utilisant des produits chimiques dans le cadre de la directive REACH,
- la participation à l'action coup de poing nationale relative à l'élimination des transformateurs imprégnés au PCB
- l'action relative au solde des études de dangers SILOS a pu être achevée en 2010.
- la participation aux réunions périodiques et comité de pilotage pour les projets à enjeux comme l'implantation de la société BIOGAZ du Grand Auch.

TECHNIQUES INDUSTRIELLES :

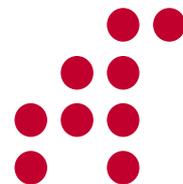
(missions exercées par des agents en poste à Tarbes)

Pour les deux départements confondus (Gers + Hautes-Pyrénées), le service a réalisé 20 réceptions complexes (et 40 vérifications de réceptions complexes) et 260 réceptions simples de véhicules routiers. Il a également été procédé à 150 identifications de véhicules en provenance de l'étranger.

En ce qui concerne les centres de contrôles techniques de véhicules, le service a contrôlé 24 centres de visites véhicules légers et 2 centres de visite de véhicules poids lourds.



Silo



Garantir la cohésion sociale

Axe majeur de la politique de l'Etat, le plan de cohésion sociale est entré en application dans le département du Gers en 2005.

La mise en œuvre des trois volets du plan (l'emploi, le logement et l'égalité des chances) occupe une place centrale dans les interventions de l'Etat.

Il convient également de souligner les actions d'accompagnement de la politique dynamique menée en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées et des autres publics vulnérables.

Enfin, des initiatives des collectivités locales sont accompagnées par les services de l'Etat.

EVOLUTION DE L'EMPLOI EN 2010

Avec 9040 demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2010 en catégories A, B, C, le département du Gers enregistre une évolution à la hausse sur un an de 6,7 %, hausse un peu plus importante que celle observée au niveau de l'ensemble de la région Midi-Pyrénées (6,6 %). L'ensemble des 3 catégories ABC représente 83,5 % de la demande d'emploi totale.

L'évolution reste tout à fait comparable si l'on observe la seule catégorie A (demandeurs d'emplois tenus de faire des actes positifs de recherche d'emplois, sans emploi) sur laquelle les 5.627 demandeurs d'emploi représentent une hausse du chômage sur un an de 6,8 %.

Là encore cette hausse sur 12 mois est supérieure à celle de Midi-Pyrénées (4,5 %) et surtout à celle observée au niveau national (3 %). Elle peut être mise en lien avec l'effet retard qui affecte les départements peu industrialisés, tant à l'occasion de la survenance d'une crise économique que de sa sortie.

L'augmentation affecte plus particulièrement la population en activité, les adultes enregistrent une hausse de 2,2 %, et plus encore les actifs les plus âgés (+ 28,7 %). Le nombre de jeunes diminue de 8,7 %.

Dans ce contexte économique dégradé, l'augmentation de la demande d'emploi concerne les deux sexes, même si en raison de la diminution des actifs, les hommes (+ 7,4 %) ont été plus fortement concernés que les femmes (+ 2,2 %).

Cette donnée ne doit pas masquer l'une des caractéristiques de l'emploi en Midi Pyrénées. Le manque d'offres d'emplois féminin se traduit par un déséquilibre important de la population des demandes d'emploi (DE). Les femmes représentent 52,22 % des DE.

La baisse de l'offre d'emploi ayant plus particulièrement affecté les missions de courte durée en tête desquelles figure l'intérim, les demandeurs d'emploi de longue durée éprouvent plus de difficultés à retrouver un contact avec le monde du travail et leur nombre augmente de 29 %.

L'évolution sur un an de la demande d'emploi est défavorable sur les territoires des agences d'Auch (+ 6,0 %), Condom (+ 4,8 %) tandis que l'Isle-Jourdain enregistre une baisse de 10 %.

Avec 30 964 équivalents temps plein (fin du 3^{ème} trimestre 2010) l'emploi salarié privé stabilise sa situation avec une légère augmentation (+ 0.7 %) par rapport à 2009.

Cette évolution globale s'inscrit toutefois dans les tendances profondes qui caractérisent l'activité économique depuis plusieurs années :

- érosion de l'activité industrielle (- 0,6 %).
- redressement relatif de l'activité construction (- 1,6 % mais - 11,9 % en 2009.).
- progression maintenue du secteur tertiaire (+ 1,5 %).

Chiffres clés

9 040 demandeurs d'emplois inscrits

6,7 % de hausse du chômage

Nombre de jeunes inscrits en diminution de 8,7 %



Forum emploi organisé au Hall du Mouzon à Auch

DEVELOPPER L'EMPLOI

ACCÈS DES ACTIFS À LA QUALIFICATION :

L'Etat, par une politique d'exonération de charges, joue son rôle de soutien et d'accompagnement du développement de l'emploi et de la qualification des actifs. Il contribue au développement d'une offre de formation aux compétences-clés, c'est-à-dire aux compétences de base pour les publics fragilisés.

L'Etat concourt également à la reconnaissance de la qualification à partir des titres professionnels. Ces titres sont délivrés à des adultes, après une formation ou dans le cadre d'une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les politiques en faveur du développement de l'emploi s'articulent autour de cinq axes :

- L'encouragement à la reconnaissance de la qualification par l'expérience professionnelle
- L'encouragement à la création et reprise d'entreprises, principalement de très petites entreprises, par les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux, complète cette action en faveur du développement de l'activité.
- Le développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne.
- Le soutien au développement du secteur associatif constitue également un enjeu de premier plan au regard du développement des activités et de l'emploi. Ce

secteur conjugue des objectifs de création de richesse et de développement de service d'utilité sociale et justifie un accompagnement spécifique des pouvoirs publics pour promouvoir les services et consolider les emplois qu'il génère.

- L'acquisition des compétences-clés.

Reconnaissance de la qualification :

Le dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole...

Des actions partenariales d'information, de sensibilisation, de mobilisation ainsi que de soutien financier sont mises en place tout au long de l'année.

Masses financières

VAE : 16 000 €
 NACRE : 91 050 € pour l'accompagnement et
 200 000 € de Prêts à Taux Zéro obtenus
 DLA : 69 984 €
 CPE : 34 672 €
 Compétences clés : 105 000 €

Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises :

Pour développer la création ou la reprise d'entreprise par des demandeurs d'emploi, l'Etat, en partenariat avec la Caisse des Dépôts a mis en place le dispositif Nacre. Ce dispositif vise à améliorer la qualité des projets, permet l'attribution de prêts à taux zéro et facilite l'accès aux services bancaires. Mis en place au cours du second trimestre 2009, ce dispositif d'accompagnement sur 3 ans a touché 117 créateurs gersois (au 31 décembre 2010).

Chiffres clés

Nombre de créateurs NACRE accompagnés en 2010 : 117
 Services à la personne : nombre d'heures de travail : près de deux millions ;
 2080 intervenants dont une majorité de salariés ;
 7818 clients
 Compétences clés : 118 personnes

Accompagnement du secteur associatif :

Dans le département du Gers, le tissu associatif se singularise par une diversité de structures et par une couverture importante du territoire rural. 1 757 associations sont en activité dans le Gers regroupant 5 867 salariés ETP, soit 15% de l'emploi privé du département.

Les secteurs d'activités les plus développés sont les sports et loisirs (20 %) à égalité avec la santé (19 %) devant la culture (12 %) et l'insertion et l'emploi (10 %).

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) vient en appui aux structures d'utilité sociale pour soutenir l'activité et garantir la pérennisation des emplois.

Sa mission est d'accueillir les structures, d'élaborer avec elles un diagnostic partagé de leur situation, de leurs projets et de leurs besoins et d'y répondre par la mise en œuvre de prestations de conseils, dites « ingénieries ».

Depuis 2004, 313 ingénieries ont été réalisées concernant 578 structures d'utilité sociale différentes, pour un total de 5 747 salariés.

Services à la personne :

Le secteur des services à la personne est un secteur économique en légère croissance. Fin 2010, 90 structures (dont 17 auto-entrepreneurs) étaient agréées dans le Gers dans le cadre du dispositif donnant droit à réduction d'impôt ou crédit d'impôt. Ce secteur génère des créations d'emploi non délocalisables.

Le nombre d'heures de travail salariés s'élève à près de deux millions au bénéfice de 7 818 clients.

Le nombre total de salariés en activité prestataire ou mandataire oscille chaque mois entre 1 800 et 2 200.

Dans ces chiffres, il faut ajouter les emplois créés dans le cadre d'embauches directes par le particulier employeur qui sont de l'ordre de 13 000 particuliers employeurs et 6397 salariés pour une moyenne de 29 heures par mois par salarié.

Compétences clés :

Le programme compétences clés 2010, financé par l'Etat, se substitue à 3 programmes : soutien aux ateliers de pédagogie personnalisée, lutte contre l'illettrisme et navigation sur internet.

Par la mise en place de ce programme, l'action de l'Etat est recentrée sur les personnes dont le projet d'activité professionnelle rend nécessaire la maîtrise des compétences clés.

Les formations compétences clés visent à lutter contre l'illettrisme et à développer les compétences clés suivantes :

- Formation générale (compréhension et expression écrite, mathématiques, sciences et technologies).
- Bureautique et internet.
- Communication en langue étrangère.
- Aptitude à développer ses connaissances et compétences.

118 personnes sont entrées dans le dispositif compétences clés en 2010. 263 heures groupes de formation générale ; 117 heures groupes de bureautique, 257 heures groupes d'autoformation ont été réalisées à fin décembre 2010.



*Remise officielle des attestations de compétence
Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels
dans les Etablissements ou Services d'Aide par le Travail
(ESAT) du Gers*

ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI :

Objectif : contenir la progression du chômage et accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi (contrats aides, IAE, CIVIS,...)

Les services de l'Etat ont continué à se mobiliser en 2010 en faveur de l'accès à l'emploi des personnes les plus fragilisées par la crise, malgré une baisse globale des moyens par rapport à l'année 2009.

Certaines mesures ont été revues à la baisse du fait d'un budget contraint, mais un effort important a été maintenu pour l'emploi des jeunes dans le cadre du plan de relance.

Un cadre financier contraint en matière de contrats aidés :

En 2010, les orientations budgétaires de l'Etat en faveur de la relance économique ont entraîné une diminution de l'enveloppe de contrats aidés plus marquée à partir de l'abondement de milieu d'année.

Cette diminution s'est traduite par :

- un resserrement des conditions d'éligibilité.
- une baisse du taux de prise en charge (90 % en début d'année, 80 % en juillet, 70 % en novembre).
- la limitation à 20 heures par semaine de la prise en charge par l'état (30 heures en début d'année).
- et des conditions drastiques de renouvellement des contrats

L'effort financier a par contre été maintenu en direction des publics les plus fragilisés avec un taux de prise en charge de 105% pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) avec une durée maximum de 26 heures, et des renouvellements possibles, préservant les structures et les parcours d'insertion.

244 contrats ont été conclus par les ACI en 2010.

Pour le secteur marchand, le CIE a été réservé en juin aux seuls demandeurs d'emploi en fin de droits âgés de plus de 50 ans. Les taux de prise en charge ont été ramenés à ceux de 2008 (35 % et 25 %, contre 45 % en début d'année).

Chiffres clés

Contrats aidés non marchands, dont :
 1 077 CAE conventionnés représentant environ
 7 000 000 €
 284 CIE conventionnés représentant 1 362 000 €

L'insertion par l'activité par économie :

Avec 20 structures conventionnées "IAE" en 2010 (4 Associations Intermédiaires, 5 Entreprises d'Insertion, 10 Ateliers et Chantiers d'Insertion) le Gers est doté d'un bon potentiel IAE. Manque cependant une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion qui permettrait une passerelle vers l'emploi du secteur marchand pour les personnes en fin de parcours d'insertion.

En 2009, l'IAE représentait dans le Gers l'équivalent d'une entreprise de 217 ETP (salariés permanents et salariés en insertion). Le budget IAE du Gers en 2010 était de 591 446 €, fonds Etat, et 48 405 €, fonds FSE, soit l'équivalent de celui de l'année 2009 :

- 230 730 € ont été consacrés au financement des postes d'insertion sur fonds d'Etat et 48 405 € sur fonds FSE.
- 206 000 € ont été accordés aux Ateliers et Chantiers d'Insertion et aux Associations Intermédiaires au titre de l'aide à l'accompagnement.
- 154 718 € ont permis le cofinancement de projets de structures dans le cadre du Fonds Départemental d'Insertion (investissement en matériel pour le développement de nouvelles activités, aide à la consolidation, aide à la formation...).

Les évolutions de l'année 2010

- **Nouvelles modalités de conventionnement : un travail partenarial resserré avec Pôle Emploi et le Conseil Général**

La mise en œuvre des nouvelles modalités de conventionnement a permis un rapprochement des principaux partenaires de l'IAE : Etat, Pôle Emploi et Conseil Général. Les dossiers de demande de conventionnement sont étudiés par les 3 partenaires qui sont présents lors des rencontres individuelles avec chacune des structures qui fixent les bases du dialogue de gestion.

- **Développement de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics**

Une action d'appui au développement de la clause auprès des collectivités territoriales, des SIAE, des

socioprofessionnels a démarré début 2010. Cette action financée majoritairement par le Contrat de Projet Etat/Région est portée par la Maison Commune Emploi Formation de l'Isle Jourdain, avec l'appui du Conseil Général.

- **Renforcement de la formation dans les structures de l'IAE**

Les structures, avec l'aide du FDI notamment, ont fait un effort particulier pour renforcer leur accompagnement socioprofessionnel : entre 2009 et 2010, 9 structures se sont dotées d'un accompagnement, ont fait appel à une prestation externe ou ont professionnalisé leur encadrement (formation Chargé d'Insertion Professionnelle ou Encadrant Technique d'Activité d'Insertion par l'Economique de la plateforme de formation de Toulouse).

Masses financières

Subventions Etat à la Mission Locale : 280 000 €.
Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes : près de 50 000 € (contre 19 000 € en 2009).
Actions de Parrainage : 11 285 €.

Résultats sur les indicateurs de performance

Part des jeunes sans qualification entrés dans CIVIS : 52 %.
Taux d'accès à l'emploi durable en sortie de CIVIS : 45 %.

L'insertion professionnelle des jeunes :

La Mission Locale du Gers a accompagné 343 jeunes en difficultés dans le cadre du programme CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale), dont 178 de bas niveau de qualification.

Le FIPJ (fonds d'insertion professionnelle des jeunes), abondé fortement par des crédits "plan de relance" a été mobilisé afin de lever les obstacles susceptibles de constituer des freins à l'embauche :

- 25 000 € pour la sécurisation des parcours : aides concernant l'alimentation et l'hygiène, l'équipement et le logement, les démarches administratives etc...
- 13 000 € pour des actions d'aide à la mobilité (mise à disposition de scooters et de voitures, accompagnement collectif).
- 9 500 € pour une action de "coaching emploi" menée par Adecco.
- 2000 € pour des "ateliers radio"

3 réseaux de parrainage ont en outre été conventionnés de nouveau en 2010 pour que des parrains accompagnent bénévolement des jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

L'insertion des travailleurs handicapés :

Le Programme Départemental pour l'Insertion des travailleurs Handicapés (PDITH) est une feuille de route pour aider à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. En 2010, un Pro-

gramme Régional a été construit. Les axes de l'intervention seront :

- l'accès à l'emploi et le renforcement de la politique régionale de formation des personnes handicapées.
- le développement de l'accès à l'emploi durable.
- la sensibilisation des employeurs et l'incitation des entreprises à satisfaire leur obligation d'emploi.
- l'amélioration de la qualité et de la durée des carrières.

Dans l'attente de sa mise en œuvre, le partenariat départemental s'est poursuivi et le financement réservé habituellement au poste de chargé de mission PDITH a été utilisé pour des actions nouvelles.

Masses financières

Actions individuelles TH : 31 000 € (contre 15 344 € en 2009 + 16 800 € de chargé de mission PDITH)

Les actions les plus marquantes ont été :

- Une action de Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels des travailleurs d'ESAT. Cette action menée avec l'animation de l'AFPA commence à porter ses fruits puisque les premières attestations de compétence vont être délivrées par un jury de professionnels en février 2011. Ces attestations sont une première étape vers la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) souvent difficilement accessible pour des travailleurs en ESAT.

- Des bilans d'orientation faits par le CIBC pour des travailleurs d'ESAT afin de valider et/ou de construire un projet de formation ou de travail en milieu ordinaire. 12 travailleurs ont bénéficié de ces bilans.

- La 14^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées a été l'occasion de sensibiliser une nouvelle fois le plus grand nombre, mais également les chefs d'entreprises, cadres, salariés et décideurs publics ou privés au recrutement des personnes handicapées en recherche d'emploi.

A l'initiative de l'AGEFIPH au niveau national, cette semaine a été largement appropriée par tous les partenaires du PDITH du Gers. Tout au long de cette semaine, les différents partenaires ont présenté leur action quotidienne au service des travailleurs handicapés et des entreprises se sont impliqués dans les manifestations et actions suivantes du 15 au 19 novembre :

- "un jour un métier " permet à une personne handicapée de passer une journée aux côtés d'un professionnel confirmé et de découvrir un secteur d'activité, une entreprise, un métier. Une vingtaine de binômes ont été constitués. L'opération "handichat" a organisé la connexion entre TH et employeurs, gérée par une plate-forme nationale. Les "portes ouvertes entreprises" destinées aux bénéficiaires d'ESAT leur ont permis de découvrir les postes de travail en milieu ordinaire et d'échanger avec les professionnels.
- les "petits déjeuners" de l'entreprise organisés à l'Isle Jourdain, Auch et Condom, ont permis d'informer les entreprises sur les obligations et aides à l'emploi des travailleurs handicapés.

- Enfin, le vendredi 19 novembre une soirée, à laquelle 80 personnes ont participé, a été organisée à la préfecture pour clôturer la semaine autour d'un moment convivial.

Le forum de l'emploi :

Le Service Public de l'emploi et ses partenaires ont organisé pour la cinquième fois le Forum Emploi du Gers qui s'est tenu à Auch, dans le hall du Mouzon, le jeudi 7 octobre 2010. L'objectif premier de la manifestation était de créer une rencontre directe entre les employeurs ayant des emplois à pourvoir et des personnes à la recherche d'un emploi.

Ce forum permet d'afficher la réalité et les évolutions du marché de l'emploi départemental à une période donnée des offres publiées à Pôle-Emploi.

556 postes proposés dont 47 % d'offres durables (CDD + de 6 mois ou CDI) ont été proposées par 96 employeurs présents ou représentés.

Ce forum a accueilli 1 800 visiteurs, dont une majorité de demandeurs d'emploi.



PRÉVENTION DES RISQUES ÉCONOMIQUES :

Dans un contexte de crise économique la grande réactivité de mobilisation des outils du Fonds national pour l'emploi s'avère un dispositif stratégique dans les actions de défense pour l'emploi.

Même si le contexte de l'année 2010 marque une nette amélioration par rapport à l'année 2009, une partie importante du tissu économique n'a pas opéré son redressement et a du continuer à être accompagnée au niveau du maintien de l'emploi

Chômage partiel :

Au titre de l'année 2009 et de manière globale :

- 195 demandes ont été déposées (dont 159 au 30.09.2009).
- 2 871 salariés étaient concernés (dont 2 243 au 30.09.2009).
- 234 515 heures d'indemnisation ont été demandées (dont 152 249 heures au 30.09.2009).

Sur ces heures, seul le remboursement de 97 435 heures a été demandé (41,5 %) par les entreprises.

Ces demandes relevaient essentiellement de deux causes : la crise économique et les intempéries exceptionnelles qui ont frappé le département sur le début de l'année 2009.

L'année 2010 marque une amélioration du contexte économique, puisqu'au 30 novembre 2010 :

- 88 demandes ont été déposées depuis le début de l'année. Elles concernent 771 salariés.
 - 132 225 heures ont été autorisées.
- Soit une demande prévisionnelle annuelle moyenne de 171 h/salarié, soit un peu de moins de 5 semaines/salarié.
- 31 996 heures ont été consommées pour un montant de 122 865 €.

Parmi les entreprises ayant eu recours à la mesure, 31 d'entre elles avaient déjà bénéficié du chômage partiel en 2009.

Activité Partielle de Longue Durée (APLD)

L'activité partielle de longue durée est un dispositif de chômage partiel complémentaire à l'allocation spécifique.

L'APLD garantit le versement d'une indemnisation au moins égale à 75 % de la rémunération brute servant d'assiette au calcul de l'indemnité de congés payés aux salariés en activité partielle longue durée. Par ailleurs, la contribution versée par l'employeur au titre de l'activité partielle de longue durée est partiellement prise en charge par l'Etat et l'UNEDIC.

Nombre de conventions signées	Nombre de salariés concernés	Nombre d'heures autorisées	Montant total autorisé	Nombre d'heures consommés	Montant total consommé
15	96	19 546	68 429	8 123	30 075

Les actions de prévention et de reclassement :

FNE formation :

Conclues avec l'Etat, les conventions de FNE-FORMATION ont pour objectif de faciliter la continuité de l'activité et de favoriser l'adaptation à de nouveaux emplois des salariés dont les entreprises sont affectées par la crise économique et financière.

En 2010, deux entreprises se sont inscrites dans ce dispositif. Ces actions portant sur 3365 heures ont bénéficié à 70 salariés.

La dépense totale s'élève à 196 760 €, au titre de laquelle l'Etat est intervenu pour un montant de 96 999 €

Allocation Temporaire Dégressive (ATD) :

Les entreprises procédant à des licenciements économiques peuvent conclure avec l'Etat des conventions permettant de faciliter le reclassement des personnes licenciées. La convention d'Allocation Temporaire Dégressive (ATD) permet le versement, aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré, d'une allocation destinée à compenser cette différence de rémunération. Elle fait l'objet d'un versement en une, deux ou trois fractions.

Deux entreprises ont eu recours à ce dispositif au bénéfice de 14 salariés.

Cellules de reclassement :

Les cellules de reclassement mises en place dans le Gers font suite à des liquidations judiciaires d'entreprises. La prise en charge financière de l'Etat est donc de 100 %. Pour information en 2009, 3 conventions de cellules de reclassement avaient été signées.

En 2010 une seule convention a été conclue, elle concerne 19 des 27 salariés licenciés.

Allocation spéciale du Fonds national de l'emploi (ASFNE) :

Toute entreprise engagée dans une procédure collective - ou sous certaines conditions, individuelle - de licenciement économique peut :

- demander à conclure, avec l'UT DIRECCTE, une convention de préretraite licenciement.
- proposer aux salariés âgés d'au moins 57 ans d'y adhérer. S'il adhère, le salarié arrête de travailler et perçoit jusqu'à sa retraite, une allocation spéciale versée par Pôle Emploi.

Il n'y a pas eu d'adhésion pour 2010, en raison notamment des dispositions relatives au maintien dans l'emploi des seniors dans l'entreprise, avec mise en place des accords et plan seniors.

AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

2010 a vu la fin des opérations de fusion des inspections du travail, précédemment scindées en 3 régimes : régime général, transport, agriculture ainsi que les modifications liées à la mise en œuvre du plan de modernisation de l'inspection du travail (PMDIT).

L'inspection du travail du Gers, compte désormais 2 inspecteurs du travail assistés de 4 contrôleurs et de 4 secrétaires (3,6 équivalent temps plein).

L'action des deux sections est animée par le directeur adjoint du travail placé auprès du responsable de l'unité territoriale du Gers de la DIRECCTE.

Activités de l'inspection du travail :

En 2010, les agents de contrôle ont effectué 1 397 interventions parmi lesquelles 309 avaient pour thème l'évaluation des risques professionnels, 242 le respect des droits élémentaires (durée du travail, salaire, congés...). 260 concernaient le travail illégal. 536 établissements ou entreprises étaient concernés par ces interventions.

Chiffres clés

1 397 interventions
536 établissements ou entreprises contrôlés.

Le renseignement des usagers :

3 contrôleurs du travail représentant 2 équivalents temps plein assurent la réception physique et/ou téléphonique des usagers.

Depuis la fusion des inspections du travail survenue, ce service renseigne indistinctement sur le champ du droit du travail applicable en agriculture, régime général ou transport.

Chiffres clés

5 552 renseignements téléphoniques
1 953 usagers reçus
423 renseignements courriers/mail traités
1365 ruptures conventionnelles

Les conseillers du salarié :

39 conseillers sont inscrits sur la liste des personnes habilitées à assister les salariés à l'occasion de la procédure d'entretien préalable au licenciement.

Ils ont effectué 140 interventions en majeure partie sur les procédures de licenciement individuel (128) au sein d'entreprises de moins de 10 salariés (109 cas).

Chiffres clés

39 conseillers
140 assistances

DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

Logements du parc public :

La direction départementale des territoires finance la construction et la réhabilitation de logements sociaux du parc public (HLM et communes).

A ce titre, ont été financés en 2010, 310 logements sociaux et très sociaux. A signaler dans ces 310 logements, le financement du foyer jeunes travailleurs d'AUCH, de 14 logements communaux et d'un CHRS à AUCH.

Aires d'accueil des gens du voyage :

Le groupe de travail installé en vue de parvenir à la rédaction d'un règlement intérieur commun aux diverses aires, a continué à se réunir. Il est parvenu à une harmonisation des périodes de fermetures des aires d'accueil (gestion concertée). Par contre, il restera à poursuivre une harmonisation de coûts des fluides sur le département.

Le schéma est arrivé à terme en Juillet 2010. Les crédits pour sa révision ont été obtenus fin 2010 et un bureau d'études a été retenu pour accompagner l'Etat dans cette démarche.



Visite de logements sociaux à Auch

Logements du parc privé :

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge du logement, et représentée à l'échelon local par la direction départementale des Territoires, finance la réhabilitation de logements situés dans le parc privé et destinés à la location à vocation sociale (85 en 2010), ou appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes (380 en 2010).

L'accent a été mis sur l'adaptation des logements aux contraintes engendrées par :

- le handicap (143),
- la lutte contre l'habitat dégradé
- l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Chiffres clés

- 132 logements à vocation sociale financés en 2010 dans le parc public, et 63 dans le parc privé.
- 178 logements à vocation très sociale financés en 2010 dans le parc public, et 25 dans le parc privé.
- 4 logements à loyer intermédiaire agréés en 2010 dans le parc privé (convention sans travaux).

Masses financières

46 000 € consacrés aux Pass-Fonciers
 2 493 140 € ont été consacrés au logement du parc public en subvention directe, à ajouter aux aides fiscales (TVA à taux réduit de 5,5 % au lieu de 19,6 % ; exonération de TFPB pendant 25 ans compensée par l'Etat) et aux prêts bonifiés de la CDC
 40 000 € consacrés au financement des permanents de l'équipe d'animation du PDALPD
 1 224 863 € consacrés aux logements locatifs du parc privé
 1 267 280 € consacrés aux logements des propriétaires occupants.

SOLIDARITE ET INSERTION

La DDCSPP assure la mise en œuvre des politiques sociales du logement et l'action sociale spécifique.

Politique de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion :

Mise en œuvre d'une démarche départementale de planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile fixe, avec :

2 principes directeurs :

- la mise en place d'un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ;
- la priorité accordée à l'accès au logement ordinaire de droit commun ("le logement d'abord"), y compris pour les publics les plus vulnérables.

4 objectifs :

- réduire significativement le nombre de personnes à la rue ;
- replacer les personnes au cœur du dispositif ;
- renforcer le pilotage de l'Etat dans le dispositif,
- optimiser et rationaliser les moyens.

2 dispositifs locaux :

- le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) piloté par le Préfet,
- le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Rédaction du plan départemental d'accueil, d'héber-

gement et d'insertion des personnes sans domicile fixe ou mal logées avec l'ensemble des partenaires. Document finalisé en mai 2010 et annexé au PDALPD 2007-2011 (plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées co-présidé Préfet/ Président du Conseil Général).

Mise en place du SIAO :

Destiné à rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement, et de favoriser dès que possible l'accès au logement, il a 4 missions :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe ou risquant de l'être et simplifier l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent ;
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ; orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité de telle ou telle place ;
- Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement – logement ;
- Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Dans le Gers, les démarches ont été engagées très tôt (février) avec la présentation du cahier des charges aux acteurs locaux, des réunions de travail avec un consultant régional dès juin, l'élaboration d'une convention de parte-

nariat entre les deux opérateurs retenus en octobre, le recrutement d'une coordinatrice en novembre pour la mise en place du dispositif fin novembre.

Le dispositif local comprend :

- un SIAO avec 2 opérateurs que sont les associations Le point du Jour et REGAR, la 1ère sur le volet urgence, la seconde sur le volet insertion,
- la création d'un guichet unique d'entrée de toutes les demandes d'hébergement et de logement via le numéro 115
- l'animation du dispositif par une coordinatrice
- 4 instances : une commission d'orientation des demandes, une commission de coordination partenariale (statistiques, suivi du dispositif), un comité de pilotage annuel et un groupe ressources (pour réfléchir sur les diverses problématiques).

Autres dossiers :

- préparation de l'ouverture d'une 2ème maison relais (suivi des financements, préparation de la commission d'attribution et d'évaluation)
- instruction d'une demande d'agrément d'un organisme communautaire à l'ancien Carmel de Condom (réunions avec les gestionnaires pour étudier le projet, renouvellement de la commission départementale de cohésion sociale qui doit émettre un avis avant décision du Préfet)
- instruction de la demande de transfert des divers services de l'association REGAR pour regroupement en un seul site en centre ville d'Auch (réunions avec les partenaires et la préfecture pour étudier la faisabilité du projet notamment financière, présentation en comité régional

de validation, suivi financier de l'opération avec la DDT).
 - suivi de la résidence sociale des jeunes travailleurs : 2 comités de pilotage, réunions pour l'élaboration du projet social, mobilisation de nouveaux partenaires comme CILEO).

Suivi budgétaire des associations le Point du Jour et REGAR :

- évaluation des crédits, demandes à la Région (réunions d'harmonisation)
- suivi des délégations de crédits
- ◆ tarification du CHRS de REGAR

Masses financières

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : 1 391 062 € dont le CHRS de REGAR: 435 540 €

Maison relais REGAR : 162 781 € (25% de l'opération, crédits PLAI de la DDT)

Transfert de l'association REGAR : 582 000€ (54,23% de l'opération, crédits PLAI de la DDT)

Résidence sociale jeunes travailleurs : 1 000 000€ (crédits PLAI de la DDT)

Politique de Prévention des expulsions locatives :

Création de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX) le 25 février 2010 : le Gers 1er département de Midi-Pyrénées à avoir mis en œuvre la CCAPEX au 1^{er} mars selon le calendrier réglementaire.

Co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil Général, elle permet d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions locatives en coordonnant l'action des partenaires le plus en amont possible. Outil du PDALPD et levier de mise en œuvre de la charte de prévention des expulsions, elle favorise une instruction commune de la situation d'un ménage pour une décision partagée. Elle se substitue à la commission de prévention existante qui ne concernait que les bailleurs publics.

Un règlement intérieur a été élaboré par les partenaires et la commission a pu fonctionner dès juillet 2010.

Chiffres clés

136 dossiers ont été examinés, dont 69 nouveaux (17 concernant des bailleurs privés) et 37 dossiers classés.

Secrétariat et transfert de la Commission Départementale des Allocations pour le Logement (CDAPL) aux CAF et MSA.

Corollaire de la création de la CCAPEX, la DDCSPP a assuré le secrétariat de cette instance pendant une année et effectué le transfert des dossiers en fin d'année.

Chiffres clés

671 dossiers, dont 105 nouveaux, 577 décisions de maintien, 25 suspensions, 6 rétablissements, 87 classements.

Membre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) :

Participation au bureau de cette instance (1 fois par mois), à ses commissions spécialisées (CAL : commission agrément logement 1 par mois et CIS : commission d'intervention spécialisée, 4 par an), aux groupes de travail et préparation du comité responsable, co-présidé, 2 fois par an.

Participation aux commissions d'attribution des logements des bailleurs sociaux (2 locaux, 4 commissions par mois) et de la maison relais existante (1 par mois)

Suivi des dossiers d'expulsions locatives :

136 assignations, 40 commandements de quitter les lieux, 19 demandes de concours de la force publique dont 10 accordés pour récupération du logement (les personnes étant déjà parties).

Révision de la charte de prévention des expulsions, signée le 10 janvier 2011.

Demandeurs d'asile et primo-arrivants :

Secrétariat de la commission locale de coordination :
9 réunions

Réflexion sur l'amélioration du suivi des situations individuelles : en particulier en ce qui concerne les modalités d'accueil et d'hébergement des population étrangères afin de répondre à l'urgence notamment vis à vis des demandeurs d'asile, définition d'une procédure commune sur le parcours des personnes de leur arrivée à la fin de l'hébergement en Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA).

Masses financières

Immigration et asile : 534 494 €
CADA : 468 771 €

Action sociale spécifique :

Secrétariat du conseil de famille : 4 réunions et renouvellement de l'arrêté constitutif

Secrétariat de la juridiction spécialisée - commission départementale d'aide sociale : 1 seule réunion, 19 dossiers dont 11 concernaient des appels d'indus RMI (élaboration des rapports et des décisions). Renouvellement de la composition et désignation des rapporteurs au sein de cette instance

Instruction des recours gracieux de CMU complémentaires et des demandes d'ouverture de droits :
64 dossiers de recours et 20 dossiers d'ouverture de droits.

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage :

- engagement de la procédure de révision et participation à l'élaboration du cahier des charges du cabinet de consultant recruté par la DDT (33 000€)
- élaboration des conventions financières de l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil (AGAA).

Politique du handicap :

- Elaboration des cartes européennes de stationnement des personnes handicapées : 682 cartes, 22 duplicatas, 254 refus
- secrétariat du CDCPH (conseil départemental consultatif des personnes handicapées)
- membre du CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- présidence du fonds départemental de compensation.

Protection juridique des majeurs :

- passage en CROSMS (comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale) en juin 2010 des demandes d'autorisations de fonctionnement des 2 associations tutélaires gersoises suite à la réforme de la protection juridique des majeurs et à la mise en place de la dotation globale de financement, autorisations qui ont été accordées.
- tarification des 2 établissements (BOP 106 - actions en faveur des familles vulnérables - soit 1 235 289 € dont 1 205 278 € pour ces structures)

DROITS DES FEMMES ET EGALITE

Pour conduire la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, la délégation compétente s'appuie sur la mise en œuvre d'une double approche, intégrée et spécifique. L'approche intégrée consiste à faire prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, par une démarche transversale qui se structure autour des axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes :

Axe 1 : la parité et l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision dans la vie politique, dans le monde économique, dans les fonctions publiques et dans la vie associative,

Axe 2 : la lutte contre les stéréotypes d'orientation, la mixité des emplois, l'égalité professionnelle et salariale et la création d'entreprises par les femmes,

Axe 3 : le respect de la dignité de la personne, la lutte contre toute forme d'atteinte à l'intégrité, et tout particulièrement la lutte contre les violences faites aux femmes,

Axe 4 : l'articulation des temps de vie professionnelle, familiale et sociale.

Charte départementale "Réseaulument Egalité dans le Gers", son réseau d'acteurs, les actions :

- 40 structures signataires
- 39 actions menées + une programmation autour du 8 mars (festival "en Mars'Elles")

- 8 053 personnes directement touchées.
- 2 expositions.
- 24 170 tracts, affiches, envois groupés.
- 269 personnels formés : Education Nationale, fonction territoriale, associations, élus...



*Signature de la Charte par son parrain
le cinéaste belge Patrick Jean.*

Plan Départemental de Lutte contre les Violences faites aux Femmes, décliné autour de mesures du plan global triennal (2008-2010) :

Plus de 40 structures impliquées.

Actions réalisées :

- Information régulière "grand public", sur l'ensemble du territoire. Actions spécifiques en direction des élus locaux.
- Information régulière et actualisée auprès des professionnels.
- Organisation de sessions de formation des professionnels et des bénévoles.

Thèmes abordés : Compréhension du phénomène et amélioration de la prise en charge des victimes.

5 sessions, soit 80 professionnels ou bénévoles concernés.

- Améliorer l'accueil, l'accompagnement, le suivi des victimes

Renouvellement pour un mi-temps du poste d'intervenant social auprès des services de la Sécurité Publique et de la gendarmerie.

- Améliorer les conditions et l'offre d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire. Création d'un réseau de famille d'accueil en partenariat avec la chambre d'agriculture.

- Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes lycéens.

- Prise en charge des auteurs

Mise en place de stages citoyenneté, proposés en mesure alternative.

Actions spécifiques :

Des actions et des mesures spécifiques en faveur des femmes pour promouvoir l'égalité et corriger les inégalités ont été conduites en 2010.

Le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles (PVSTF). (Relais de la campagne nationale, interventions dans les établissements scolaires) : 5 dossiers retenus pour le Gers sur les 29 lauréates de la région Midi Pyrénées.

Promotion du contrat pour la mixité des emplois auprès des chambres consulaires, des branches professionnel-

les, ANPE, Mission Locale, organismes de formation... Un contrat mixité signé en 2010.

Promotion du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes pour la création, la reprise ou le développement d'entreprise (FGIF). Aide et accompagnement des femmes dans la création, la reprise ou le développement d'entreprises. Promotion et suivi des dossiers FGIF.

Masses financières

Coordination/animation du réseau : 7 200 €

CIDFF 32 : 15 837 € (fonctionnement)

Bureau Accompagnement Individualisé vers l'Emploi des femmes (BAIE) : 14 696 €

Lieu d'accueil/écoute violences et formation des professionnels : 8 900 €

Prix Vocation Scientifique et Technique des Filles (P.V.S.T F) : 5 prix x 1000€ = 5 000 €

PRISE EN CHARGE SOCIALE ET SANITAIRE : PERSONNES HANDICAPEES ET PERSONNES AGEES

Le suivi du secteur médico-social (personnes handicapées, personnes âgées) a été assuré du 1er janvier au 31 mars 2010 par la DDASS, puis à compter du 1er avril par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Le département du GERS est bien doté en équipements médico-sociaux, tant pour les enfants et adultes handicapés que pour les personnes âgées.

Personnes âgées :

L'accueil et l'hébergement en structures se réalise dans 34 maisons de retraite (dont 11 rattachées aux hôpitaux) et 2 accueils de jour pour une capacité totale de 2700 lits et places. Le département bénéficie de l'implantation de 15 services de soins infirmiers qui couvrent l'ensemble du département, qui complètent l'activité des autres intervenants du maintien à domicile.

Les enveloppes financières attribuées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) concernent la partie médicalisée des structures pour 25,5 millions d'euros, et 6,65 millions pour les services de soins à domicile.

La mise en œuvre du Plan Alzheimer a conduit à la mise en place de pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) dans 2 établissements (Marciac, Castéra-Verduzan), et à la labellisation d'un service de soins spécialisé (Condom).

Le Gers compte également une Maison pour l'Accueil et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) pour l'accompagnement des situations individuelles complexes, gérée

par la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH).

Personnes handicapées :

Le Gers est un département traditionnel d'accueil en institution de jeunes et adultes handicapés. Son ratio d'équipement est supérieur aux moyennes régionales et nationales.

Les enveloppes financières attribuées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour les établissements pour enfants et pour la partie médicalisée des établissements pour adultes s'élèvent à 42,6 millions.

L'enveloppe des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) est de 4,4 millions.

Enfin, 30 places de services de soins infirmiers à domicile réparties sur l'ensemble du département contribuent au maintien à domicile des personnes en situation de handicap.



JEUNESSE ET SPORTS ET EGALITE DES CHANCES

Les actions de la DDCSPP ont été mises en œuvre dans le cadre des directives ministérielles relatives aux politiques de cohésion sociale, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

L'aide aux clubs et aux comités sportifs :

Le Centre National de Développement du Sport est désormais un établissement public dont les fonds sont cogérés au niveau régional par l'Etat et le mouvement sportif.

Dans le Gers, 392 831 € de subventions en 2010 dont 32,82 % pour les comités départementaux et 67,18 % pour les clubs. Une attention toute particulière a été apportée aux actions Sports, Santé Bien Etre qui se sont déroulées les 25 et 26 septembre sur les territoires de Condom, L'Isle Jourdain et Auch.

24 associations actives et plus de 20 associations participantes sur les 3 sites ont contribué à sensibiliser 500 personnes sur l'intérêt d'une pratique d'activité physique.

Chiffres clés

Comités-Clubs : 357 831 €
 Accompagnement Educatif : 26 000 €
 Sport Santé Bien-être : 9 000 €

Sport et santé :

Sport et Santé est un enjeu majeur dans un département dont la population est plus âgée et plus isolée que la moyenne. La dynamique régionale de mise en réseau des médecins et des éducateurs sportifs en vue de prescrire à certains malades des séances d'activités physiques adaptées a été relayée dans le Gers.

Enfin, l'opération "action prévention santé jeune" a permis aux adolescents des sites en CLSPD de bénéficier d'activités physiques pendant l'été, ainsi que de temps de sensibilisation et de prévention (sédentarité, pratiques addictives, sexualité, etc.).

Par ailleurs, la future création de l'antenne départementale EFFORMIP (la santé par l'effort et la forme en Midi-Pyrénées), le projet pour 2011/2014 de création d'un Centre Médico Sportif (CMS) dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER) Santé Ruralité Gers avec l'axe prévention santé par l'activité physique ont nécessité une forte implication du service durant ce dernier semestre.



Les actions pour la jeunesse :

Les Contrats Educatifs Locaux (CEL) :

Les politiques éducatives territoriales correspondent à la nécessité de structurer les territoires autour d'une action concertée et cohérente des loisirs éducatifs des enfants et des jeunes au-delà du temps scolaire contraint. La dimension intercommunale des projets a été recherchée afin de traiter les problématiques de déplacements, d'accessibilité aux activités et de développement des structures associatives.

En 2010, 14 contrats éducatifs locaux ont été signés entre l'Etat et 8 communes et 6 communautés de communes et tout particulièrement les communes en CLSPD.

Chiffre clé : 14 CEL

Masses financières
55 040 € pour les CEL
18 350 € pour les projets jeunes

La formation continue des animateurs :

Le développement de la formation des animateurs sur des thématiques permet l'enrichissement des projets pédagogiques et l'approche des publics.

Un calendrier de formations diversifiées élaboré avec les partenaires locaux a été diffusé aux animateurs des structures enfance-jeunesse.

Parmi celles-ci :

- l'adolescent, la photographie et l'artiste

- l'analyse de film et réalisation (dont forum des images 250 participants)
- la mise en place d'ateliers radios
- comment intégrer l'enfant handicapé dans vos animations sportives ?
- la conduite à risque chez les jeunes

L'aide à l'initiative des jeunes :

- "ENVIE D'AGIR" : 12 projets gersois soutenus.
- "ID-Jeunes" : 9 projets sur le dispositif départemental co-financé par le Conseil Général et la CAF et géré par la Mission Locale pour l'Emploi du Gers. 11 500 € ont été attribués par le jury cette année (activités économiques, animation locale, prévention et solidarité internationale).
- "DEFI-Jeunes" : 3 projets soutenus au niveau régional ont été primés pour un montant de 6 850 €.



La vie associative :

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire participent de la cohésion sociale, au sein des politiques éducatives territoriales. A ce titre, le service a accompagné plusieurs associations locales, ayant conduit des actions d'animation à caractère culturel.

Il convient de signaler les postes FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de L'Education Populaire) qui représentent un soutien significatif au fonctionnement des associations (postes des professionnels de l'animation).

Chiffres clés

FONJEP : 92 375 €
Soutien aux associations et fédérations de Jeunesse et d'Education Populaire : 7 848 €

L'activité de contrôle :

• Contrôle des Activités Physiques et Sportives (APS)

Le service, comme les années précédentes, a veillé à maintenir une forte présence auprès des éducateurs sportifs et des établissements d'activités physiques et sportives. Les centres équestres et les lieux de baignades ont été plus particulièrement ciblés. 97 contrôles ont été réalisés représentant 117 points d'activité : centres équestres, baignades et piscines, activités nautiques, salles de remise en forme, stands de tir et golf.

• Contrôle des accueils de mineurs

Depuis plusieurs années, les inspections et visites pédagogiques des accueils se déroulent tout au long de l'année et pas seulement sur la période estivale. Le département a accueilli 280 séjours de vacances durant l'été 2010. Quatre réunions délocalisées ont été organisées avec une participation de 79 personnes (organisateur, directeur, animateurs).

Chiffres clés

97 contrôles d'établissements APS
40 contrôles d'accueils de mineurs avec et sans hébergement

VIE ASSOCIATIVE

La délégation départementale à la vie associative est chargée, au sein de la DDCSPP, de la promotion de la vie associative, de la mise en œuvre des politiques de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) et du service civique dans le département.

Promotion de la vie associative :

Le Conseil du Développement de la Vie Associative (C.D.V.A.) : en 2010, 5 associations dont 2 fédérations (la Ligue de l'Enseignement et les Foyers Ruraux) ont perçu du CDVA un montant total de subventions de 21 344 €.

10 actions de formation ont été organisées auxquelles ont participé 735 bénévoles (formations générales, formation au projet associatif et formations techniques).

Mise en œuvre des politiques de l'ACSE

Au titre du programme Ville Vie Vacances (V.V.V.), 5 associations et 12 collectivités (communes et communautés de communes) ont bénéficié en 2010 de subventions pour un montant total de 44 400 €. 18 actions ont été organisées.

La Ligue de l'Enseignement a perçu 2 000 € pour la réalisation d'une action en faveur de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, la Ligue de l'Enseignement a été subventionnée au titre du plan de relance emploi à hauteur de 1 300 €.

Mise en œuvre du service civique :

(indicateur fixé en 2010 pour le département du Gers à 5 volontaires)

En 2010, 8 agréments ont été délivrés à 6 associations et 2 établissements publics (le SDIS du Gers et le CCAS de Fleurance), permettant le recrutement de 15 volontaires. Le SDIS du Gers a pu ainsi bénéficier du recrutement de 3 jeunes volontaires.

Chiffres clés

CDVA : 5 associations subventionnées, 10 actions organisées, 735 bénévoles participants
 VVV : 5 associations et 12 collectivités subventionnées, 18 actions organisées
 FIPD : 6 associations et 3 collectivités subventionnées, 11 actions organisées
 Service Civique : 8 agréments délivrés en 2010, 15 jeunes volontaires recrutés

Masses financières

CDVA : 21 344 €
 CREDITS ACSE : 100 883 € dont :

- VVV : 44 400 €
- Accès aux droits : 2 000 €
- Plan de relance Emploi : 1 300 €

DEVELOPPER LA CULTURE ET PROTEGER LE PATRIMOINE

L'Etat garant de la cohésion sociale :

L'accès à l'art et la culture, la pratique artistique et culturelle, sont des facteurs d'épanouissement personnel, d'ouverture sur le monde et la société. Ils favorisent le dialogue dans le respect des différences et suscitent le désir de vivre et de créer ensemble. Face à la domination de l'industrie du divertissement proposant l'uniformisation de la culture globale de masse, l'ambition de l'action de l'Etat est de défendre la diversité culturelle et de promouvoir toutes les formes artistiques, dans leur richesse, leur foisonnement et leur pluralisme. Ainsi sa politique culturelle contribue à reconnaître à la multitude des cultures, des mémoires et des histoires la capacité de constituer un corps social unifié partageant les mêmes valeurs. Cette exigence de diversité culturelle doit permettre à la politique culturelle d'apporter toute sa part à la cohésion sociale.

L'action de la Drac Midi-Pyrénées dans le département du Gers vise à promouvoir une culture mieux partagée et plus diversifiée. Construite autour de deux priorités, elle a pour but de :

- contribuer, au côté des collectivités territoriales, à assurer la diversité et le renouvellement de l'offre artistique et culturelle,
- développer la médiation culturelle en faveur des publics les plus éloignés de l'offre culturelle, des publics jeunes et des publics empêchés, dans le cadre de programmes interministériels.

La Drac a maintenu, voire renforcé son aide aux institutions culturelles dont l'activité structure la diversité de l'offre artistique et culturelle, à savoir le centre d'art et de photographie de Lectoure (142 000 €), le pôle cirque à Auch porté par l'association Circuits (260 000 €), le festival Ciné 32 - Indépendance et création - (25 000 €), la maison des écritures de Lombez et de Midi-Pyrénées (11.500 €). Elle a aussi accompagné la préfiguration du pôle culturel de Marciac (80 000 €) qui vient s'ajouter au soutien au festival Jazz in Marciac (100 000 €).



Trois compagnies gersoises ou développant un projet dans le Gers ont respectivement bénéficié d'une :

- aide à la compagnie chorégraphique pour la compagnie Carré blanc de Samatan (25 000 €)
- aide au projet pour la compagnie chorégraphique Vendaval de Jégun (10 000 €)
- aide à la production dramatique pour le projet circassien de la jeune Cie d'elles accompagnée par le réseau de professionnels de l'organisation du spectacle La cellule implanté à Samatan.

Dans le domaine du livre et de la lecture, la Drac a attribué une aide à l'accroissement du fonds à la librairie tartinerie de Sarrant (12 000 €) ainsi qu'une aide à la constitution de catalogue aux éditions Tristram à Auch (12 000 €).



L'ensemble des aides à la médiation culturelle vis-à-vis des publics d'âges scolaires s'élève à 78 000 €.

Elle concerne :

- des enseignements de spécialité : du cinéma au lycée Le Garros à Auch, du théâtre au lycée Maréchal Lannes de Lectoure, au lycée Pardailhan à Auch, de la musique au collège de Marciac,
- des ateliers artistiques : théâtre au collège Mathalin à Auch et au collège de l'Astarac de Mirandou, cinéma au lycée d'Artagnan de Nogaro, musique au collège Gabriel Seailles de Vic Fezensac,
- une action arts plastiques au lycée agricole de Mirandou-Riscle,
- le plan départemental de sensibilisation à l'image (20 000 €) ainsi qu'un jumelage avec le collège Condorcet à Auch (8 000 €) portés par l'association Ciné 32.

Dans le cadre de la convention « culture santé » deux aides ont été attribuées en partenariat avec l'ARS pour un montant global de 2.500 € pour des actions théâtrales menées dans le centre hospitalier du Gers à Auch ainsi que dans le centre hospitalier de Nogaro.

Au plan territorial, la Drac soutient régulièrement l'Association Départementale des Arts (ADDA 32) - 50 000 € -, outil régi par une convention entre le Conseil Général du Gers et le Ministère de la culture (Drac Midi-Pyrénées) qui a pour objet le développement des activités du spectacle vivant dans le département du Gers, en favorisant toutes nouvelles initiatives pouvant contribuer à l'élargissement de la vie musicale, chorégraphique, théâtrale et circassienne. Elle a aussi accompagné le projet de réflexion La vie rurale (10 000 €) porté par le Pays Portes de Gascogne et le Pays d'Auch, ainsi que la création d'une Association Mutualiste pour l'Animation Culturelle et Artistique (AMACA) portée par le réseau La Cellule (4 200 €).

L'Etat garant de la sécurité et du respect des lois et des libertés publiques :

La Drac Midi-Pyrénées procède à toutes les opérations nécessaires pour la délivrance, le renouvellement ou le retrait des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants (loi n° 99-198 du 18 mars 1999 modifiant la loi du 13 août 1945 -JO du 19 mars 1999- précisée par décret et un arrêté pris le 29 juin 2000 -JO du 1er juillet 2000). Sur délégation préfectorale de signature, la DRAC délivre les licences d'entrepreneur de spectacles vivants :

- de catégorie 1 aux "exploitants de lieux de spectacle" : exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques. L'entrepreneur doit être propriétaire, locataire ou titulaire d'un titre d'occupation du lieu qui fait l'objet de l'exploitation. Il doit, en outre, avoir suivi un stage de formation à la sécurité des spectacles ou justifier de la présence au sein de son équipe d'une personne titulaire d'une formation sur la sécurité des établissements recevant du public (ERP).

- de catégorie 2 aux "producteurs", c'est-à-dire aux producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique.

- de catégorie 3 aux "diffuseurs", c'est-à-dire les organisateurs de spectacle qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles, et les entrepreneurs de tournées qui n'ont pas la responsabilité directe d'employeur à l'égard du plateau artistique.

L'obtention de la licence d'entrepreneurs de spectacle est soumise, en fonction des catégories, à une combinaison spécifique de critères vérifiant la conformité de l'activité vis-à-vis des normes de sécurité, les compétences professionnelles du détenteur, le respect de la réglementation sociale en vigueur ainsi que de celle de la législation des droits d'auteurs et droits voisins. C'est un indicateur de professionnalisation du secteur.

Dans le département du Gers, on recense 108 licences actives à la date du 1er mars 2011, soit 15 de 1^{ère} catégorie, 51 de 2^{ème} catégorie et 42 de 3^{ème} catégorie.

En 2010, 60 demandes pour le Gers (41 en 2009), soit 6,8% d'un total régional de 873 ont été examinées lors des 3 commissions consultatives régionales réunies dans l'année.

L'Etat au service du développement durable :

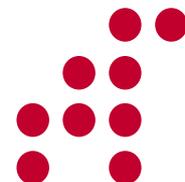
La Drac met en œuvre, notamment par son unité territoriale le STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine), les politiques culturelles relatives à la qualité architecturale et paysagère des constructions et des projets d'aménagement. Elle protège, conserve et valorise le patrimoine dans un objectif de développement durable et de qualité des territoires.

Au titre de la valorisation du patrimoine, la Drac a soutenu une étude de définition d'une ZPPAUP portée par la Ville d'Eauze.

Dans le cadre du soutien à la restauration et à la valorisation des pôles archéologiques inscrite au contrat de projet Etat-Région, la Drac a accompagné le SIVU Eauze-Séviac pour la couverture de la zone archéologique protégée d'Eauze pour un montant de 543 000 € en autorisations d'engagement.

Au titre de la conservation des monuments historiques et objets protégés, le montant des travaux d'entretien et de réparation des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat s'élève à 100 000 €. Il concerne des édifices ou des objets appartenant aux communes d'Estang, Fleurance, Gimont, Lannemaignan, Larroque sur l'Osse, Lombez ainsi qu'à trois propriétaires privés, dont le Monastère cistercien de Boulaur. Le montant des travaux de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat effectifs (CP) s'élève à 307 000 €, dont 87 000 € versés à titre d'avance. Ils concernent les communes de Castera Lectourois ; Condom, Jegun, L'Isle Jourdain, L'Isle de Noé, Mont d'Astarac ainsi que le SIVU Eauze-Séviac pour la tranche 0 des travaux de Séviac et l'association du château de Marsan. Des crédits nouveaux ont été engagés pour des travaux sur l'église de Castera Lectourois (57 000 €) et le château de L'Isle de Noé (60 000 €).

Enfin, concernant la cathédrale Sainte Marie d'Auch, les travaux de restauration de la façade ouest, de la chanoinie pour la constitution du trésor et de mise en conformité électrique ont été poursuivis : les paiements effectués en 2010 s'élèvent à 1 288 000 € et les autorisations d'engagement à 680 000 €



Organiser l'action éducatrice

Le rapport d'activité 2010 est l'occasion, comme chaque année, de faire le point sur les structures et les moyens humains et financiers déployés dans le département par l'éducation nationale mais aussi d'examiner le degré d'aboutissement de certains dossiers, les résultats et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Quelques chiffres-clés permettent d'acquérir une vision globale de l'éducation dans le département et des efforts engagés pour éduquer, former afin de préparer l'avenir.

Le Gers compte :

26 508 élèves de l'enseignement public
 4 026 élèves de l'enseignement privé
 2 743 agents du ministère répartis sur l'ensemble du département
 135 150 140 € de crédits de rémunération
 1 217 179 € de bourses second degré



LES ELEVES

Globalement, la stabilité démographique de l'ensemble des cycles est à souligner, même si le premier degré connaît depuis la rentrée 2009 une décline lente des effectifs, le département ne retrouvant pas les niveaux exceptionnels de naissances du début des années 2000. Par ailleurs, les différences de dynamisme démographique entre l'Est et l'Ouest du département conduisent à la nécessité constante d'adaptation aux besoins.

Chiffres clés

	Public	Privé
Ecoles	14 342	1 924
Collèges	7 150	1 482
Lycées	3 063	563
Lycées professionnels	1 503	57
Total	26 058	4 026

LES STRUCTURES

Le maillage scolaire reste très dense dans le premier degré et en collège. Une évolution des structures juridiques portant les écoles est prévisible du fait de la réforme territoriale. L'offre dans les lycées professionnels reste identique malgré la transformation en SEP (Section d'Enseignement Professionnel) du LP de Nogaro

Chiffres clés

- 232 écoles publiques
- 49 regroupements pédagogiques intercommunaux
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics dont 5 avec section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- 7 collèges privés
- 7 lycées publics dont 3 avec section d'enseignement professionnel (SEP)
- 2 lycées privés
- 4 lycées professionnels publics
- 1 lycée professionnel privé

LES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

La montée en puissance du suivi des élèves bénéficiaires d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) s'est poursuivie avec la priorité réaffirmée du ministère de la prise en compte des situations de handicap.

Chiffres clés

1^{er} degré :

- 10 classes d'intégration scolaire (CLIS)
- 226 élèves suivis en classe par 159 personnes, soit 96.41 équivalents temps plein

2nd degré :

- 5 sections d'enseignement général et professionnel adaptée (SEGPA) en collège public
- 1 SEGPA en collège privé
- 4 unités pédagogiques d'intégration (UPI) en collège public



Collège Carnot à Auch

LES EVALUATIONS, LES EXAMENS

Une des constantes du département, qui se trouve confirmée en 2010, est l'excellence des résultats obtenus au Diplôme National du Brevet (DNB).

A noter aussi les bons résultats aux CAP et aux BAC Technologiques et Professionnels.

Par ailleurs, le taux de réussite au bac est légèrement en retrait par rapport au taux académique.

Pour les BEP/CAP, les taux départementaux ne prennent pas en compte les candidats libres comptabilisés au niveau académique.

Le département du Gers obtient donc globalement de bons résultats scolaires, depuis les évaluations nationales proposées en école (CE1 et CM2) jusqu'au baccalauréat. On observera cependant une tendance assez nette des élèves à opter pour des parcours de formation plus courts, plus en proximité.



Résultats du Bac 2010

Chiffres clés

Diplôme National du Brevet

Gers	Académie	National
89.2 %	86.9 %	88.3 %

CAP

Gers	Académie	National
86.5 %	77.7 %	

BEP

Gers	Académie	National
88.2 %	82.2 %	

Bac général

Gers	Académie	National
87.5 %	88.9 %	87.2 %

Bac technologique

Gers	Académie	National
91 %	83.1 %	81.7 %

Bac professionnel

Gers	Académie	National
89.7 %	90.3 %	85.4 %

LES MOYENS HUMAINS

2 743 agents du ministère sont répartis sur l'ensemble du département et traduisent la réalité des engagements de celui-ci.

Chiffres clés

870.50 ETP dans le 1^{er} degré servis par
 946 personnes
 121 enseignants 1er degré privé pour 101 ETP
 1015 enseignants 2nd degré public pour 902 ETP
 168 enseignants 2nd degré privé pour 142 ETP
 41 personnels de direction
 40 conseillers principaux d'éducation
 211 assistants d'éducation
 142 personnels administratifs, de laboratoire et infirmiers
 36 personnels Inspection Académique
 14 personnels d'orientation
 5 inspecteurs de l'éducation nationale
 7 assistants sociaux
 6 médecins
 4 conseillers pédagogiques départementaux
 169 contrats aidés



L'ECOLE NUMERIQUE RURALE

La troisième phase de déploiement du plan d'équipement numérique des écoles en milieu rural s'est réalisée au profit de 25 écoles.

Le subventionnement était fixé à 80% du total du devis ou un maximum de 9 000 euros au bénéfice des écoles des communes de moins de 2000 habitants.

Chiffre clé

224 840 euros pour la dernière vague de déploiement pour 25 écoles.

LE VOLET FINANCIER

La masse salariale brute versée aux personnels

Chiffres clés

Masse salariale totale : 135 150 140.00 €
 Bourses 2nd degré : 1 217 178.68 €
 Forfait d'externat : 1 061 294.36 €

QUELQUES POINTS MARQUANTS

Le dispositif d'aide individualisée a profité à 4500 élèves.

L'année 2010-2011 a vu la mise en place de la nouvelle seconde issue de la réforme des lycées qui se poursuivra en 2011-2012 par la réforme de la classe de première. L'extinction des BEP en Hôtellerie est programmée et sera remplacée par un bac professionnel en 3 ans.

La réflexion menée lors de la consultation nationale sur les rythmes scolaires a permis au département de faire ressortir ses observations après une large consultation des partenaires.

Chiffres clés

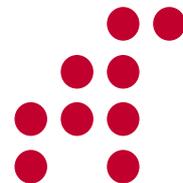
- 265 Heures supplémentaires effectives (HSE) accompagnement éducatif
- 5301 HSE accompagnement éducatif 2nd degré
- 28 993 € subventions accompagnement éducatif 2nd degré
- 195 326 € au titre des crédits globalisés 2nd degré (manuels scolaires, carnets...)
- 9514 comités éducation santé et fonds vie lycéennes
- 1063 HSE activités péri éducatives 2nd degré
- 73 799 € fonds sociaux

POURSUITE DE L'EVOLUTION DES SERVICES ACADEMIQUES

La poursuite de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) conduit à un renforcement des pôles mutualisés, en particulier au niveau des frais de déplacement des personnels désormais centralisés au rectorat qui a fusionné avec l'IA de Haute-Garonne.

Chiffres clés

- Les services académiques restent organisés avec
- 1 rectorat
 - 1 inspection académique par département (l'IA de Haute Garonne est entrée dans un processus de fusion avec le rectorat).



Assurer la gestion financière et fiscale

Dans la mise en œuvre de ces missions, il s'agit pour la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) :

- de promouvoir le civisme fiscal et de renforcer la lutte contre la fraude fiscale
- d'assurer, pour les citoyens, la transparence des comptes publics et de rendre les services au meilleurs coûts
- d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient créanciers ou débiteurs, et aux partenaires de l'Etat et des collectivités locales

Au sein de la DGFIP, la mise en œuvre opérationnelle du programme relevait en 2010 de la responsabilité respective des trésoriers payeurs généraux et des directeurs des services fiscaux, dans l'attente de la mise en place progressive de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Ils sont responsables de la conduite opérationnelle des actions et disposent, pour ce faire, d'un budget opérationnel de programme d'une taille permettant la bonne mise en œuvre du principe liberté/ responsabilité.

LES FAITS MARQUANTS DE 2010

Le 26 mai 2010, les comptes de l'Etat 2009 ont fait l'objet d'une certification de la Cour des Comptes. Pour la quatrième année consécutive, les comptes de l'Etat ont été certifiés (9 réserves contre 12 l'an passé).

La fusion DGI-DGCP

S'agissant de la fusion, l'année 2010 a été consacrée à la mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques.

La DDFIP a été créée par arrêté ministériel du 17 décembre 2010.

2010 a vu également la création du Service des Impôts des Particuliers de Mirande (1^{er} janvier 2010) et de celui d'AUCH (1^{er} juillet 2010). Ces structures assurent les opérations de calcul et de recouvrement des impôts tels que l'impôt sur le revenu et les impôts locaux.

Le pôle de recouvrement spécialisé (PRS) a vu le jour le 1^{er} décembre 2010. Il est chargé des procédures de recouvrement pour les dossiers les plus importants.

Des réunions communes de cadres ont été organisées (comité stratégique, collège des chefs de services et convention de cadres A).

Politique immobilière de l'Etat

2010 a été également une étape importante de la politique immobilière de l'Etat .

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière est en cours de déploiement permettant une réduction des surfaces et des coûts.

Le dispositif doit s'autofinancer au moyen de cessions de bâtiments devenus inutiles à l'Etat.

Des audits bâtimentaires ont été réalisés et ont servi de base de travail à l'élaboration du Plan Pluriannuel Régional d'entretien des bâtiments de l'Etat.

Service Public Local

Le service de fiscalité directe locale (SFDL) a été créé, né de la fusion du service départemental de la fiscalité directe locale SDFDL (DSF) et du pôle de fiscalité directe locale PFDL (TG).

499 connexions au portail de la gestion publique ont été ouvertes permettant ainsi aux ordonnateurs de transmettre leurs fichiers au comptable et d'avoir accès à la comptabilité de leur collectivité tenue dans Helios.

Chiffres clés

23 postes comptables

- la Trésorerie Générale
- 2 Trésoreries Principales (AUCH-Ville et AUCH-Banlieue)
- 3 Recettes-Perceptions (la Paierie Départementale, CONDOM et MIRANDE)
- 13 Trésoreries
- 4 gestions conjointes (GIMONT/SARAMON, VIC-FEZENSAC/JEGUN, MIRANDE/MIELAN et FLEURANCE/LECTOURE)

167 agents rémunérés

9,1 millions d'euros de traitements payés dont charges sécurité sociale et prévoyance.

1 285 339 € de budget de fonctionnement dont :

- 250 703 € de frais d'affranchissement
- 189 169 € de loyers

Chiffre clé

1 416 comptabilités tenues pour les communes et les établissements publics locaux.

LA FISCALITE ET LE RECOUVREMENT

La Direction générale des finances publiques (DGFIP), pour ses missions fiscales, établit et recouvre les impôts d'Etat et locaux payés par les particuliers et les entreprises.

Elle assure également la publicité foncière et la maintenance du plan cadastral.

En 2010, les relations de la Direction des services fiscaux avec les usagers du département du Gers présentent les caractéristiques suivantes :

LES PARTICULIERS

L'assiette des impôts (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation)

En 2010, les services fiscaux ont traité plus de 110 000 déclarations de revenus contre 108 000 en 2009.

Au cours de la campagne d'information pour la déclaration des revenus, 9 913 contribuables ont été reçus dans les services des impôts et dans les trésoreries de proximité et 11 375 renseignements ont été donnés par téléphone.

En 2010, les télédéclarants du Gers sont au nombre de 21 635, soit, 19,5% des contribuables.

Les impôts locaux représentent un produit total de 126 071 953 € (92 000 articles de taxe d'habitation et 77 000 articles de taxe foncière).

Le recouvrement des impôts

Pour la première fois dans le département, la campagne de recouvrement des impôts des particuliers s'est déroulée

dans un contexte de rapprochement des services d'assiette et de recouvrement (mise en place des services des impôts des particuliers achevée au 1^{er} juillet 2010) et de généralisation de l'accueil fiscal de proximité.

Plus de 29 000 personnes ont été reçues au cours de cette période dans le département (début août à décembre).

Les avis d'imposition ont été revus et harmonisés en vue d'améliorer leur lisibilité, mais aussi et surtout, la qualité de la relation avec l'usager. La DGFIP s'est dotée d'une identité visuelle qui permet au contribuable de retrouver facilement les informations dont il a besoin et de disposer des mêmes repères pour tous ses impôts.

Axe prioritaire de la politique du recouvrement à la DGFIP, la promotion des moyens de paiement dématérialisé fait partie intégrante d'une démarche de dématérialisation de la relation à l'usager.

Il s'agit de proposer au contribuable des modalités de paiement adaptables en fonction de sa situation et de ses besoins.

Le taux global des paiements dématérialisés dans le département s'établit à 46% contre 50% au niveau national. Le prélèvement mensuel est le mode de paiement le plus utilisé, dans le département comme au plan national.

Chiffres clés

173 millions d'€ de dépenses payées pour le compte de l'Etat
282 millions d'€ d'impôts directs à recouvrer
299 461 articles de rôles à recouvrer

LES ENTREPRISES

Le contexte de l'activité des services des impôts des entreprises (SIE)

L'année 2010 a été marquée par :

- un contexte économique qui s'améliore : la légère reprise économique ; l'augmentation de 3 % des paiements spontanés enregistrés par les SIE,
- une mobilisation du réseau des SIE pour répondre aux attentes des entreprises et l'arrivée de nouvelles missions : le transfert du recouvrement de la Contribution foncière des entreprises, de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la gestion des mécontentements des usagers et des difficultés de gestion suite à la mise en place de la contribution économique territoriale, principalement imposition des auto-entrepreneurs et locations en meublés, les nouvelles obligations déclaratives en matière de téléprocédures.

L'assiette des impôts (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale).

Afin d'asseoir les impôts locaux sur des bases en phase avec la réalité du marché, un projet de révision des valeurs locatives cadastrales a été lancé en 2010. Un vaste chantier a été confié à la DGFIP. Il sera expérimenté dès l'année 2011, dans 5 départements, et généralisé, dans toute la France, en 2012.

Les valeurs locatives sur lesquelles sont assises la taxe d'habitation, les taxes foncières et la contribution foncière des entreprises sont déterminées selon des règles ancien-

nes, souvent éloignées des réalités locales. Conscients de la nécessité de les moderniser, le Gouvernement et les élus ont lancé une concertation sur la révision des valeurs locatives en juillet 2010.

Cette révision des valeurs locatives, inscrite dans la loi de finances rectificative de 2010, portera d'abord sur les locaux des professionnels, sur lesquels se concentrent le plus de difficultés actuellement, y compris ceux utilisés par les professions libérales. Les locaux industriels ainsi que les locaux d'habitation en sont exclus.

Pour le département, plus de 3 000 locaux commerciaux et professionnels sont concernés par cette révision dont les travaux débuteront en 2012.

Le recouvrement : le recours obligatoire aux téléprocédures fiscales.

A compter du 1^{er} octobre 2010, le seuil de télédéclaration et de télérèglement de la TVA fixé à 760 000 € hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes réalisées au cours du dernier exercice clos, a été abaissé à 500 000 €. L'obligation inclut par ailleurs la télétransmission des demandes de remboursement de crédit de taxe pour les mêmes entreprises.

Les services offerts aux usagers par la DGFIP en matière de dématérialisation couvrent d'ores et déjà l'essentiel du champ des impôts professionnels.

Dans le département du Gers, la progression, pour 2010, des téléprocédures, dont télérèglements, est, tous les impôts confondus, de plus de 7%.

LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

La mission de publicité foncière est assurée dans le département du Gers par les bureaux de Auch et Condom.

Elle comporte deux aspects principaux :

- la délivrance de renseignements sur la situation juridique de droits et biens immobiliers situés dans le ressort territorial du bureau des hypothèques concerné et de copies d'actes à tout demandeur qu'il soit un simple particulier, une personne morale, une collectivité ou un professionnel du droit (notaires et avocats essentiellement). En 2010, plus de 21 000 délivrances de renseignements ont été effectuées dans le département,
- la publication des actes intéressant les immeubles (ventes, attestations après décès, donations, partages, constitutions de servitudes, inscriptions d'hypothèques et de privilèges, saisies, etc..). En 2010, près de 12 000 publications d'actes ont été réalisées dans le département.

L'année 2010 a été marquée par la reprise de l'activité immobilière qui, sans atteindre le niveau de 2008, a nettement progressé par rapport à 2009.

Ainsi, le volume des formalités reçues en 2010 par les deux bureaux du département est en hausse en 2010 de 4,54%.

La reprise constatée dans le Gers, en 2010, est inférieure à celle qui a été constatée au niveau national.

LA MAINTENANCE DU PLAN CADASTRAL

Le Gers est un des tous premiers départements à avoir un plan cadastral entièrement vectorisé. Le partenariat avec le Conseil Général se poursuit pour la diffusion des mises à jour aux collectivités locales qui en font la demande. L'amélioration de la qualité du plan est très significative et les mises à jour facilitées.

En partenariat avec les Géomètres Experts du département, le nombre des documents d'arpentage numériques a poursuivi son augmentation. Il représente désormais plus de 84 % de l'ensemble des documents d'arpentage déposés auprès du Pôle Topographique. C'est également le gage de la qualité et de la fiabilité du plan.



LES SERVICES DOUANIERS DANS LE GERS

Les services du Gers font partie de la direction régionale des douanes de Midi-Pyrénées, dont le siège est à Toulouse, et qui regroupe les 8 départements de la région administrative.

- la division de Midi-Pyrénées Sud en charge des départements de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées
- le bureau des douanes d'Auch a conservé ses attributions en matière de
 - contributions indirectes : gestion des débits de tabac, entrepositaires agréés,
 - fiscalité : gestion de la taxe sur les véhicules routiers, remboursement d'une fraction de la TIPP aux transporteurs, taxis et ambulants, collecte de la taxe générale sur les activités polluantes.
- le Centre de la Viticulture et de l'Armagnac à Eauze :

Concernant l'Armagnac, ses attributions comprennent toutes les tâches liées à la production des eaux de vie naturelles d'Armagnac ainsi que les tâches de contrôle et de gestion des bouilleurs de cru dans la région d'appellation.

En tant que centre de viticulture, il a en charge le secteur viti vinicole du département du Gers.

Lui sont rattachées :

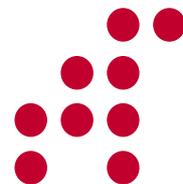
- la recette locale de Condom,
- la recette locale d'Eauze.

C'est le seul service dont la compétence territoriale s'étend sur trois directions des douanes (Midi-Pyrénées, Bayonne et Bordeaux) faisant partie de la même interrégion.

Pour ce qui concerne le contrôle des personnes, de leurs bagages et moyens de transport, le département du Gers relève des brigades de surveillance intérieure des douanes de Toulouse-Frouzins (Haute-Garonne), de Montauban (Tarn et Garonne) et de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Chiffres du commerce extérieur du Gers en 2010

	2010		Part régionale	
	Import	Export	Import	Export
Valeur millions d'€	259	368	1,15 %	1,02 %



Moderniser l'action publique

2010 a vu l'Etat moderniser bon nombre de ses pratiques, par l'accélération de la mise en œuvre du progiciel CHORUS, ou la finalisation de sa nouvelle organisation territoriale resserrée dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, opérationnelle depuis le 1er janvier 2010. A cette date, ont été créées :

- la direction départementale des territoires (DDT),
- la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

LA REORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT

Cette réorganisation territoriale se traduit par une simplification de l'organisation puisque désormais dans un département comme le Gers, l'Etat est organisé, si l'on excepte les services de sécurité (police et gendarmerie), autour de cinq grands pôles, la préfecture d'abord, la direction départementale des finances publiques qui résulte de la fusion de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux, de l'inspection d'académie et deux nouvelles directions interministérielles, la direction départementale des territoires et la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations, regroupant l'ex DDJS, l'ex DSV, l'ex UDCCRF, et la partie de la DDASS qui n'a pas rejoint l'ARS créée le 1er avril 2010, ainsi que de quelques fonctionnaires de la préfecture qui suivaient jusqu'alors certains aspects de logement et d'insertion.

Parallèlement à cette réorganisation, ont été redéfinies les attributions respectives des deux niveaux d'administration : au niveau du préfet de région, la conception de la mise en œuvre des politiques décidées par l'Etat au niveau central, à l'échelon départemental la charge de l'appliquer.

Afin d'assurer le financement et la réalisation des opérations immobilières dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (R.é.A.T.E.), une enveloppe globale de 147 485 euros a été déléguée au préfet du Gers.

Ces crédits entièrement consommés ont permis d'assurer l'installation des agents dans les nouvelles directions départementales interministérielles (direction départementale des territoires et direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) mises en place au 1er janvier 2010.

Les 147 485 euros ont concerné les déménagements de personnes et de mobilier, mais aussi divers travaux (aménagement informatiques, rafraîchissement de locaux...). Ils ont permis d'offrir aux agents concernés des conditions de travail convenables.

La finalisation de la réforme des administrations financières :

La direction départementale des finances publiques du Gers a été créée le 17 décembre 2010. La création de cette nouvelle direction, bien au-delà du simple rapprochement, constitue une fusion totale de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux, avec un périmètre d'activité correspondant à celui des deux anciennes directions. Cette réforme, qui concerne 370 personnes dans le Gers, vise à assurer un meilleur service, notamment à travers la création de guichets uniques pour les particuliers (SIP) ou pour les entreprises.

LE PROGICIEL CHORUS EN 2010 : NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

Le progiciel CHORUS, induit par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) remplace les applicatifs interministériels existants dont la dernière étape était le 1er janvier 2011 avec la bascule, dans cet outil comptable, des derniers programmes des différents ministères.

Impacts de l'arrivée de l'outil CHORUS en préfecture et sous-préfectures :

Certains services de la préfecture et des sous-préfectures ont été directement concernés par la bascule, dans le progiciel CHORUS, des programmes 307 (budget de fonctionnement de la préfecture), 216 (action sociale et contentieux) et 232 (élections).

Ce changement a demandé une réorganisation du mode de travail des agents, compte tenu notamment de la nécessité de collaborer avec la plate-forme CHORUS à la préfecture des Hautes-Pyrénées, en charge de l'exécution de la dépense.

L'année 2010 a également été marquée par un lourd travail de préparation de la bascule des derniers programmes dans l'outil CHORUS à compter du 1er janvier 2011.



LE CONTRÔLE DE GESTION

Les indicateurs de performance du programme administration territoriale en 2010 :

Le pilotage de la performance se mesure comme les années précédentes par une série d'indicateurs répartis en 5 grandes familles qui sont les suivantes :

- Coordination de la sécurité des personnes et des biens.
- Garantie de l'identité et de la nationalité, délivrance de titres.
- Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales.
- Pilotage territorial des politiques gouvernementales.
- Fonctions transversales

Pour l'année 2010 les résultats marquants pour la préfecture du Gers sont :

- Le taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites ayant un plan particulier d'intervention (PPI) avec 100 % cette année, alors que la moyenne nationale est à 83,5 %.
- Le délai de traitement des opérations SIV (système d'immatriculation des véhicules) et celui des passeports biométriques sont conformes à la moyenne des préfectures de strate 1 et sont à des niveaux similaires à ceux précédant la mise en place de ces systèmes en 2009.

- Le taux de contrôle des actes prioritaires, au titre du contrôle de légalité, est de près de 95 %, un peu plus de 5 pts au dessus de la moyenne nationale. Il est le reflet de l'actualisation de la stratégie locale du contrôle de légalité décidée par le préfet fin 2009 pour application en 2010.
- Pour ce qui concerne les délais d'instruction des dossiers ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et loi sur l'eau, le résultat du Gers est conjoncturel en raison du délai de remplacement début 2010 de l'agent de l'Etat en charge de ces missions à la direction départementale des territoires.
- Pour ce qui relève des indicateurs de coût, comme il est précisé dans le tableau de synthèse, les résultats sont à prendre en considération avec prudence, traduisant toutefois une tendance à la réduction des principaux coûts de fonctionnement.

La démarche qualité :

Premier baromètre public - août 2010

La publication des résultats de l'enquête mystère réalisée au printemps 2010 par l'institut de sondage TNS-SOFRES pour le compte du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat auprès de 164 sites (préfectures et sous-préfectures de plus de 150 000 habitants) a classé la préfecture du Gers au 18^{ème} rang national, et au deuxième de sa strate.

Cette enquête a consisté, pour chaque site, à tester 11 engagements du référentiel Marianne grâce à 2 visites, 9 appels téléphoniques, 3 courriers et 10 courriels envoyés.

Le réseau des préfectures est classé en deuxième position derrière la DGFIP et devant ceux de l'Education nationale et de la Justice.

Ce résultat est le reflet de la qualité de l'accueil du public à la préfecture du Gers, grâce aux actions mises en place depuis 2005 avec l'arrivée de la Charte Marianne, et surtout grâce aux efforts et à la vigilance de chacun des agents concernés.

Vers une labellisation Marianne

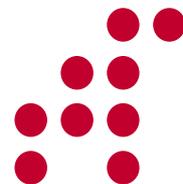
Le déploiement du référentiel Marianne version 2, présenté lors du CTP du 14 juin 2010, se met en place progressivement dans l'optique d'une labellisation Marianne fin 2011.

Un comité de pilotage et trois groupes de travail thématiques ont été constitués à cet effet.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS Résultats cumulés des indicateurs entrant dans les objectifs de performance 2010 du Programme d'Administration Territoriale (PAT)					
ACTION PAT	INDICATEUR RETENU POUR LA COTATION	VALEUR CIBLE 2010 (nationale)	RÉSULTAT DU GERS	MOYENNE DE LA STRATE 1	MOYENNE NATIONALE
Action 1 "Coordination de la sécurité des personnes et des biens"	Taux de PPRN approuvés	72 %	87 %	84.5 %	78.4 %
	Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites ayant un PPI	79 %	100 %	83.5 %	83.5 %
	Visites périodiques pour les ERP soumis à obligation de contrôle	95 %	100 %	98.7 %	93.7 %
	Taux d'avis défavorables levés (ERP soumis à obligation de contrôle)	31 %	36 %	39 %	30.7 %
Action 2 "Garantie de l'identité et de la nationalité, délivrance de titres"	Délai de traitement des opérations SIV en tps réel (en minutes)	36 mn	16 mn	22 mn	43 mn
	Délai de traitement des demandes de passeport biométriques (en jours)	7 j	2.2 j	2.15 j	5.5 j
	Nombre de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures	2300 (7 pour le Gers)	6	7.7	8861
	L'année 2010 fut l'année de la consolidation de la mise en place du SIV (immatriculations) et des passeports biométriques				

ACTION PAT	INDICATEUR RETENU POUR LA COTATION	VALEUR CIBLE 2010 (nationale)	RÉSULTAT DU GERS	MOYENNE DE LA STRATE 1	MOYENNE NATIONALE
Action 3 "Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales"	Taux d'actes budgétaires réformés après une intervention de la préfecture (contrôle budgétaire)	79 %	88 %	90.2 %	87.2 %
	Taux de contrôle des actes prioritaires (contrôle de légalité)	96 %	94.8 %	89.7 %	90.4 %
	Taux d'actes réformés ou retirés après intervention de la préfecture (contrôle de légalité)	60 %	50.9 %	50.7 %	54.5 %
	Taux d'actes télétransmis	12 %	14.5 %	13 %	15.6 %
Action 4 "Pilotage territorial des politiques gouvernementales"	Délai d'instruction des dossiers ICPE et loi sur l'eau (en jours)	330 j	373 j	320 j	341 j
Fonctions transversales	Coût de l'affranchissement par habitant (en €)	0.51	0.44	NC	NC
	Coût du téléphone par agent (en €)	350	327.5	NC	NC
	% de véhicules émettant moins de 140 g de CO ² par km	30 %	45 %	30 %	28.6 %
	Coût du parc automobile au km (en €)	0.33	0.32	0.33	0.36
	Coût de l'énergie par m ² (en €)	13	14	NC	NC
	Taux d'appels perdus	8 %	4.1 %	8.4 %	12.3 %

La consolidation des indicateurs de coûts, dits CONCORDE, ne s'est toujours pas faite au 10 mai 2011, en raison visiblement du périmètre qui a changé en 2010 avec le nouveau progiciel CHORUS. Par conséquent les résultats des indicateurs CONCORDE sont une estimation à prendre avec précaution.



Annexes

EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE PAR SERVICE DE L'ETAT

Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Montant de la masse salariale (€)
Préfecture	141	134.90	50	39	102	6 762 544
Inspection académique	2 743	2 411.50	44	736	2 007	135 150 140
Justice	52	50.44	50	7	45	3 327 626
Direction Départementale de la Sécurité Publique et service départemental de l'information générale	82	81.40	41	56	26	4 561 532
Gendarmerie	355	355	47	309	46	6 816 557
Direction Départementale des Territoires	251	241.20	49	158	93	12 502 419
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	86	76.81	48	36	50	3 462 786
Unité Territoriale de la DIRECCTE	29	28.40	46	10	19	1 372 949
Direction Départementale des Finances Publiques	370	355.43	50	139	231	20 600 918
Protection judiciaire de la jeunesse	9	8.50	48	3	6	Non connu
Délégation départementale de l'ARS	29	28	53	12	17	Non connu
Service départemental de l'architecture et du patrimoine	6	6	53	3	3	230 000
Unité territoriale DREAL	5	4.40	48	2	3	255 127
Office national de s anciens combattants	4	4	53	2	2	199 939
Douanes	23	21.10	/	13	10	1 383 979
Météo France	5	5	47	4	1	162 500
DIRSO	79	77.90	43	74	5	2 650 000
TOTAL	4 269	3 889.98	48	1 603	2 666	199 439 016

REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE PAR NATURE (en €)
EN 2010

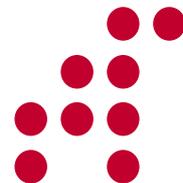
Nature	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Intervention	TOTAL
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés	17 340 326	931 982	159 523	32 978	18 464 808
Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement	22 400 090	3 824 565	5 234 952	169 893 454	201 353 061
Garantir la cohésion sociale	2 401 063	449 865	121 088	3 819 098	6 791 114
Organiser l'offre éducative	135 150 140	288 957	224 840	297 328	135 961 265
Assurer la gestion financière et fiscale	21 984 897	2 683 557	299 903	13 805	24 982 162
Dotations de l'Etat aux collectivités territoriales	162 500	139 011 491	21 231 460		160 405 451
TOTAL GENERAL	199 439 016	147 190 416	27 271 766	174 056 663	547 957 861

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DE L'ETAT EN 2010

INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Redevance sur audio visuel	9 650 676
Impôt sur le revenu	102 896 453
Impôts sur les sociétés	45 940 599
Taxe sur les salaires	18 515 282
Taxe sur la valeur ajoutée	178 315 366
Droits d'enregistrement	22 428 235
Impôt de solidarité sur la fortune	5 090 903
Prélèvements au profit de l'État (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	9 132 294
Total	391 969 808

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN 2010

INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux dont :	155 334 432
<i>Taxe d'habitation</i>	44 741 792
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	99 371 116
<i>Taxe professionnelle</i>	11 221 524
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	144 010
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	1 115 384
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	2 870 323
Total	170 685 673



Sigles et acronymes

ADEC	Action de Développement des Emplois et des Compétences
AE	Autorisations d'Engagement
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APS	Activités Physiques et Sportives
ARS	Agence Régionale de Santé
ATESAT	Assistance Technique fournit par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire
BAIE	Bureau Accompagnement Individualisé vers l'Emploi des femmes
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi
CAUE	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CAV	Contrats d'Avenir
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCSF	Commission des Chefs des Services Financiers
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDEC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDNPS	Commissions Départementales de la Nature des Paysages et des Sites
CEL	Contrat Educatif Local
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille
CIE	Contrats Initiative Emploi
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLIS	Classe d'Intégration Scolaire
CLSPD	Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNI	Carte Nationale d'Identité
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COD	Centre Opérationnel de Défense
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CPE	Contrat Première Embauche
CRP	Convention de Reclassement Personnalisé
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDEA	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
DDR	Dotations de Développement Rural
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DGCP	Direction Générale de la Comptabilité Publique
DGE	Dotations Globales d'Équipement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DGI	Direction Générale des Impôts
DGO	Document Général d'Orientation
DIRCIME	Direction de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'État
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DIRSO	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
DJA	Dotations Jeunes Agriculteurs
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DLPCL	Direction des Libertés Publiques et Collectivités Locales
DNB	Diplôme National du Brevet
DPR	Déclaration Pré-Remplie
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE	Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EDE	Établissement Départemental de l'Élevage
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agréées Dépendantes
EMDS	État-Major Départemental de Sécurité
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERDF	Électricité Réseau Distribution France
ERP	Établissements Recevant du Public
ESAT	Entreprises et Services d'Aide par le Travail

ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
ETP	Effectifs en équivalent "Temps Plein"
FACÉ	Fonds d'Amortissement des Charges Électriques
FCO	Fièvre Catarrhale Ovine
FCTVA	Fonds de Compensation de la TVA
FDACR	Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FGIF	Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FIPJ	Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNE	France Nature Environnement
FRBTP	Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics
FSE	Fonds Social Européen
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HSE	Heure supplémentaire effective
IAE	Initiative Action Emploi
ICPE	Installations Classées Pour l'Environnement
IEF	Infractions Économiques et Financières
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
JSI	Journée de la Sécurité Intérieure
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAET	Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
MAIA	Maison d'Accueil et d'Intégration pour les Malades d'Alzheimer
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MH	Monument Historique
MHC	Monument Historique Classé
MILDT	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales
MISE	Mission Inter Services de l'Eau

NACRE	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAC	Politique Agricole Commune
PAT	Prime d'Aménagement du Territoire
PATS	Pôle d'Application et d'expérimentation des Techniques Satellitaires
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan Départemental de Sécurité Routière
PDCR	Plan Départemental de Contrôles Routiers
PDITH	Programme Départemental pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés
PER	Pôle d'Excellence Rurale
PFDL	Pôle de fiscalité directe locale
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLS	Prêt Locatif Social
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PMBE	Programme de Modernisation des Bâtiments d'Elevage
PNB	Point Noir Bruit
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondations
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRS	Pôle de recouvrement spécialisé
PSIG	Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie
PVE	Plan Végétal pour l'Environnement
PVSTF	Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
RNA	Réseau National d'Alerte
RPI	Regroupement Pédagogique Intercommunal
RPIE	Responsable de la Politique Immobilière de l'État
RSDE	Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau
SATER	Sauvetage Aéro-Terrestre
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle intercommunale

SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEP	Section d'Enseignement Professionnel
SETI	Silo à Enjeu Très Important
SFDL	Service de fiscalité directe locale
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Économique
SIE	Service des impôts des entreprises
SIP	Service des Impôts des Particuliers
SIV	Système d'Immatriculation des Véhicules
SPID	Service du Pilotage Interministériel et du Développement
SPSI	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
SSIAD	Services de Soins Infirmiers A Domicile
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
STEP	Stations d'Épuration
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TIAC	Toxi-Infection Alimentaire Collective
UDCCRF	Unité Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
UT	Unité Territoriale
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VVV	Ville Vie Vacances
ZBC	Zone de Bruit Critique
ZDE	Zone de Développement Éolien
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



Agir pour le GERS en 2010 - L'action des services de l'État dans le département du Gers
Directeur de la publication : Etienne GUEPRATTE, Préfet du Gers
Pour leur collaboration à ce document, remerciements à l'ensemble des services de l'Etat